

Service de demande de retraite CNRACL

employeurs publics

Version avril 2025



01 Présentation du nouveau service de demande de retraite & accès

02 Le portefeuille (ou liste) de vos dossiers & les états de vos dossiers

03 **La création de la demande de départ en retraite**

- Par l'employeur ou par le centralisateur pour le compte de l'employeur
- Automatique :
 - suite à une demande de retraite en ligne de l'agent (sur info.retraite.fr ou à partir de son espace personnel dans Ma Retraite Publique)
 - suite à demande de réversion d'un ayant-cause dans le cas d'un décès en activité (via info.retraite.fr ou demande directe à la CNRACL)

04 **L'instruction de la demande de départ : constitution et envoi du dossier de liquidation à la CNRACL**

- Consultez le tableau de bord
- Complétez la carrière, les bonifications, les données famille & handicap
- Vérifiez, complétez les données obligatoires du dossier de départ : *situations indiciaires – durées autres régimes – moyen de paiement*
- Vérifiez les résultats et ajuster les éléments
- Téléversez les pièces justificatives et envoyez le dossier à la CNRACL

05 Gérez les données particulières d'une demande de départ

- [Signalez un motif d'ouverture de droit particulier](#)
- [Renseignez les droits d'option et limite d'âge personnelle](#)
- [Signaler un point d'attention](#)

06 Points spécifiques de l'instruction d'une demande de départ pour des dossiers de liquidation :

- [de pension d'invalidité](#)
- [de retraite progressive](#)
- [suite à décès en activité](#)

07 Le suivi du dossier

- [Réponses aux compléments demandés par la CNRACL ... - évolution jusqu'à la concession de la pension](#)
- [Révision du dossier](#)

08 - Annexes

- [Recherche situation indiciaire](#)
- [Demande de pension](#)



01

**Présentation du nouveau service de liquidation de
pension CNRACL**

Présentation du service de demande de retraite CNRACL

Principes du service

- Le service de demande de retraite CNRACL permet à l'employeur ou à un centralisateur (CDG...) pour le compte d'un employeur :
 - d'instruire la demande de départ en retraite CNRACL d'un agent : constitution et envoi du dossier de liquidation à la CNRACL
 - de consulter l'ensemble des dossiers de liquidation des agents « en cours » ou « terminés depuis moins d'un an ».
- Quatre types de dossier de liquidation peuvent être **traités via ce service** :

Dossier de liquidation de pension normale

- Créé par l'employeur suite à une demande de son agent ([cf. page 19](#))
- Créé automatiquement suite à une demande de l'agent via le service DRIL accessible à partir de [Ma retraite publique](#) ou [info.retraite.fr](#) ([cf. page 272](#))

Dossier de liquidation de retraite progressive

Il peut être créé par l'employeur suite à une demande de l'agent (*possible via le nouveau service sur [info.retraite.fr](#) à compter de novembre 2024*)

Dossier de liquidation de Pension invalidité

Il est créé par l'employeur suite à une demande de l'agent

Dossier de liquidation suite à décès en activité

Nouveauté

L'employeur n'est plus à l'origine de la création du dossier de réversion, le bénéficiaire est orienté :

- sur le service en ligne Demande de réversion du portail [info.retraite.fr](#)
- directement vers la CNRACL pour les orphelins et leurs représentants.

Il est créé automatiquement suite à la demande de réversion d'un ayant-cause via [info.retraite.fr](#), ou suite à une demande directe à la CNRACL ([cf. page 69](#))

Présentation du service de demande de retraite CNRACL

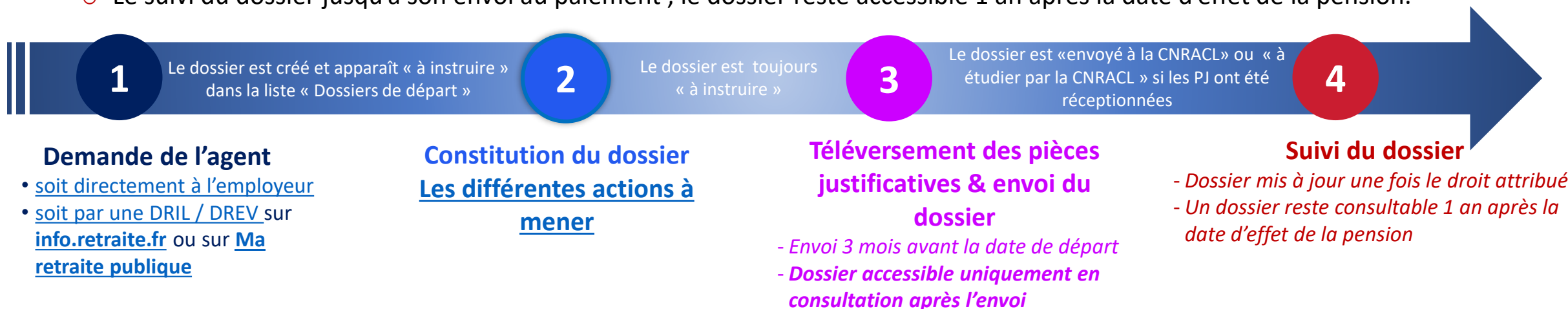
Principes du service

■ Le dossier de liquidation s'appuie sur :

- Les informations relatives à l'assuré (affiliation ...)
- Les périodes du compte individuel retraite (CIR)
- Les éléments familiaux et les périodes de bonifications *Nouveauté : possibilité de les mettre à jour tout au long de la carrière*
- Les données du dossier mises à jour au moment de la liquidation de pension

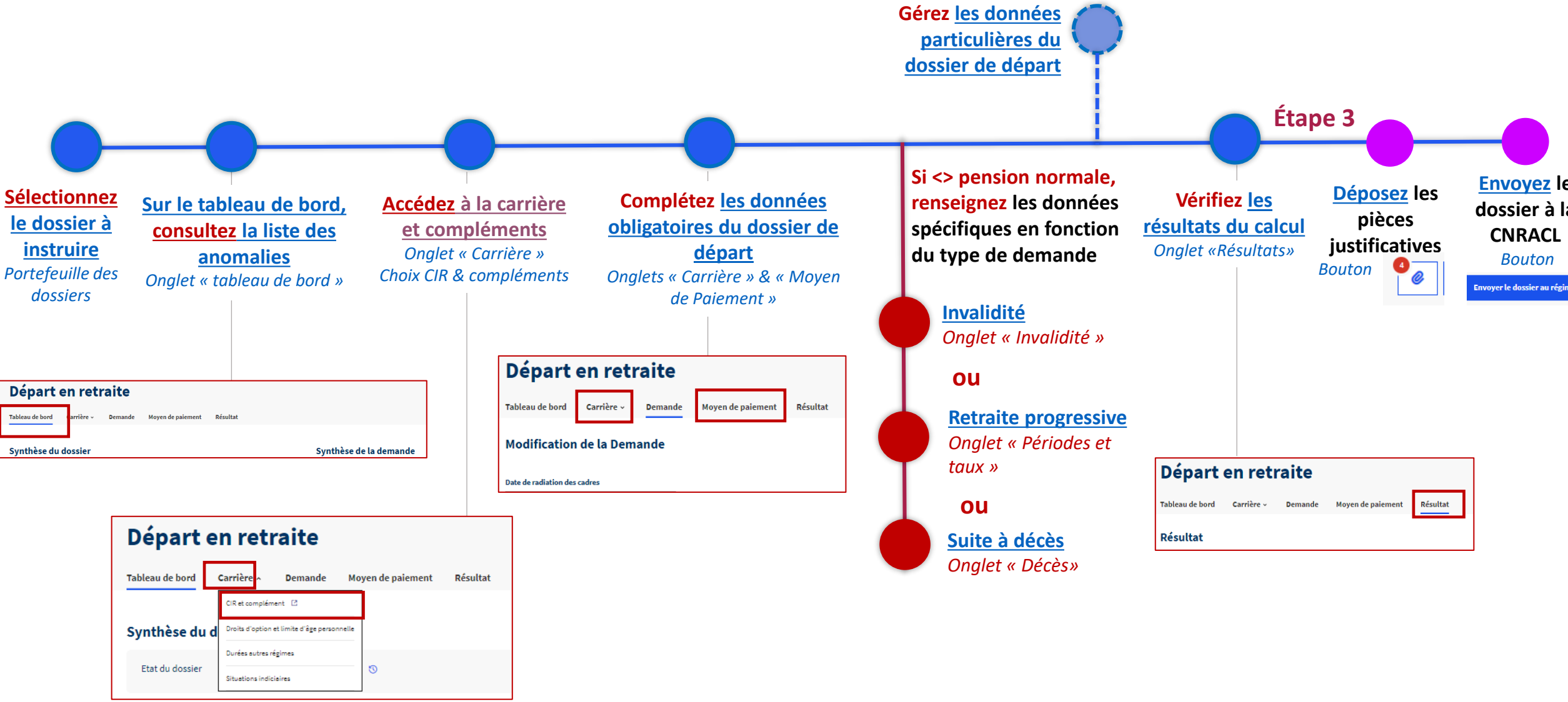
■ L'instruction de la demande se déroule pour l'employeur en quatre étapes :

- La création de la demande de départ *(excepté pour les demandes réalisées par l'agent)*
- La constitution du dossier de liquidation : *au préalable il convient de vérifier le CIR (correction des périodes en anomalies, données famille ...)*
- Le téléversement des pièces justificatives et l'envoi du dossier à la CNRACL
- Le suivi du dossier jusqu'à son envoi au paiement ; le dossier reste accessible 1 an après la date d'effet de la pension.



L'instruction de la demande de départ

Actions à mener pour instruire une demande de départ





01

Accès au service

Présentation du service de demande de retraite CNRACL

Accès au service

Cliquez sur la
thématique
« Droits à
pension »

1

Politiques sociales .
pep's
plateforme employeurs publics

Tableau de bord > Droits à pension

Droits à pension

Demande de retraite CNRACL et RAFP ⓘ

Liquidation de pension CNRACL (normale et invalidité) et demande de retraite RAFP d'un agent CNRACL

[Accéder](#)

Simulation de retraite

Simulation de la pension CNRACL d'un agent à partir des données carrières avec projection de la carrière

[Accéder](#)

2

Puis, cliquez sur le
bouton « Accéder »

Cliquez sur l'étoile pour afficher
le service en favori dans votre
tableau de bord personnalisé
PEP's

Présentation du service de demande de retraite CNRACL

Accès au service

Politiques sociales.
peps
plateforme employeurs publics

DEPARTEMENT

Départ en retraite : Dossiers de départ

Dossiers de départ

Créer une demande

NIR (facultatif)

Nom (facultatif)

Type de dossier (facultatif)

Etat du dossier (facultatif)

Appiquer

Nombre de résultats : 275 dossiers

Classé par Date de radiation des cadres

STEPHANE NIR : 1 60 09 DEPARTEMENT	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/06/2024	à instruire par l'employeur depuis le 14/06/2024	Dossier pris en charge par : N'attribuer le dossier Voir le dossier
DELIC NIR : 1 61 10 DEPARTEMENT	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/01/2025	à étudier par la CNRACL depuis le 09/04/2024 1 pièce redemandée par le régime	N'attribuer le dossier Voir le dossier
CORINNE NIR : 2 63 12 DEPARTEMENT	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/12/2024	à instruire par l'employeur depuis le 15/04/2024	N'attribuer le dossier Voir le dossier
JEAN-YVES NIR : 1 63 07 DEPARTEMENT	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/09/2024	à étudier par la CNRACL depuis le 03/09/2024	N'attribuer le dossier Voir le dossier
	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/05/2024	classé sans suite depuis le 13/05/2024 1 pièce redemandée par le régime	N'attribuer le dossier Voir le dossier
	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/09/2023	à étudier par la CNRACL depuis le 07/08/2024	N'attribuer le dossier Voir le dossier

Départ en retraite : Dossiers de départ

Dossiers de départ

Créer une demande

NIR (facultatif)

Nous n'avons pas de résultat pour cette recherche.

Si aucun dossier de départ des agents « en cours » ou « terminés depuis moins d'un an » pour l'employeur

La page « Dossiers de départ » affichée par défaut restitue le portefeuille de vos dossiers de départ « en cours » ou « terminés depuis moins d'un an ».



02

Le portefeuille de vos dossiers

(liste des dossiers de départ)

Le portefeuille des dossiers

Liste des dossiers de départ



L'onglet « Dossiers en cours » affiche le portefeuille des dossiers de départ « en cours » ou « terminés depuis moins d'un an ».
L'onglet « Dossiers archivés » affiche le portefeuille des dossiers « classés sans suite », « annulés suite à décès ou émission à tort. »

- 1 Ces onglets mentionnent le type de dossier ([cf. page 5](#)) et l'état du dossier ([cf. page 17](#)). Cliquez sur « Voir le dossier » pour y accéder
- 2 2 boutons [M'attribuer le dossier](#) et [Voir le dossier](#) permettront à un utilisateur : de s'attribuer le dossier, d'accéder au contenu du dossier
Le dossier attribué présentera la mention. Dossier pris en charge par : **Odile**

Le portefeuille des dossiers

Liste des dossiers de départ : recherche/filtrage des dossiers

DEPARTEMENT

Dossiers de départ

Dossiers en cours Dossiers archivés

Rechercher
Nom
Exemple : Dupont

Type de dossier
Saisissez...
Veuillez sélectionner un type.

État du dossier
Saisissez...
Veuillez sélectionner un état.

Afficher seulement les dossiers Info-retraite

Classé par
Date de radiation des cadres
du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA

1 - 50 sur 254 dossiers

PIERRE NIR : 1 33 05 DEPARTEMENT	Révision décès en activité Date RDC : 09/10/1984 Date d'effet de pension : - envoyé au paiement depuis le 13/09/2024 Voir le dossier
NICOLE NIR : 2 53 04 DEPARTEMENT	Révision décès en activité Date RDC : 31/03/1996 Date d'effet de pension : - envoyé au paiement depuis le 13/09/2024 Voir le dossier
JACQUES NIR : 1 62 11 DEPARTEMENT	Pension normale Date RDC : 01/02/2006 Date d'effet de pension : 01/06/2025 Date d'effet souhaitée : 01/06/2025 à étudier par la CNRACL depuis le 25/02/2025 Dossier pris en charge par : Mariette Voir le dossier
KATIA NIR : 2 66 07 DEPARTEMENT	Révision de pension normale Date RDC : 06/05/2008 Date d'effet de pension : - Date d'effet souhaitée : - envoyé au paiement depuis le 13/09/2024 Voir le dossier
JOELLE NIR : 2 49 05 DEPARTEMENT	Révision décès en activité Date RDC : 07/09/2012 Date d'effet de pension : - envoyé au paiement depuis le 13/09/2024 Voir le dossier

Critères pour rechercher/filtrer la liste des dossiers :
A noter : les critères « Type de dossier » et « Etat du dossier » affichés sont fonction des dossiers présents dans le portefeuille.

Rechercher

Nom

Nom

NIR

Personne en charge

Désignation

SIRET

État du dossier

Saisissez...

Tout sélectionner Tout désélectionner

☐ Envoyé au paiement (107)

☐ À instruire par l'employeur (48)

☐ À étudier par la CNRACL (34)

☐ Droit attribué (6)

☐ Envoyé au régime (2)

Type de dossier (facultatif)

Saisissez...

☐ Pension normale

☐ Pension d'invalidité

☐ Retraite progressive

☐ Décès en activité

Critères pour classer vos dossiers avec possibilité de sélection par fourchette de dates

Classé par

Date de radiation des cadres

Date d'échéance

Date de radiation des cadres

Date d'effet de la pension

Date de dernière modification

Nombre de pièces redemandées

Bouton pour sélectionner les demandes effectuées par l'agent depuis le site info.retraite.fr

Afficher seulement les dossiers Info-retraite

1 Cliquez sur « Appliquer » pour mettre en œuvre les critères de filtrage

Le portefeuille des dossiers

Liste des dossiers de départ (onglet « Dossiers en cours »)

Centre de gestion de la fonction publique territoriale

Départ en retraite : Dossiers de départ

Dossiers de départ

Dossiers en cours | Dossiers archivés

Rechercher

Nom

Exemple : Dupont

Afficher seulement les dossiers Info-retraite

Type de dossier

Saisissez...

État du dossier

Saisissez...

Appliquer

Classé par

Date d'échéance

du

JJ/MM/AAAA

au

JJ/MM/AAAA

1 - 50 sur 170 dossiers

GERARD NIR : 1 62 02 COMMUNAUTE DE COMMUNES	Pension normale Date RDC : 01/02/2017 Date d'effet de pension : - Date d'effet souhaitée : -	envoyé au paiement depuis le 13/09/2024	Voir le dossier
PASCALE NIR : 2 59 10 COMMUNE	Révision de pension d'invalidité Date RDC : 01/07/2021 Date d'effet de pension : - Date d'effet souhaitée : -	envoyé au paiement depuis le 13/09/2024	Voir le dossier
MARIE NIR : 2 62 10 COMMUNE	Révision de pension d'invalidité Date RDC : 01/02/2023 Date d'effet de pension : - Date d'effet souhaitée : -	envoyé au paiement depuis le 13/09/2024	Voir le dossier
PIERRE NIR : 1 65 01 COMMUNAUTE DE COMMUNES	Pension d'invalidité Date RDC : 17/04/2023 Date d'effet de pension : - Date d'effet souhaitée : -	à instruire par l'employeur depuis le 13/09/2024	Voir le dossier
CLAUDINE NIR : 2 61 09 COMMUNE	Pension normale Date RDC : 01/08/2000 Date d'effet de pension : 01/07/2023 Date d'effet souhaitée : -	droit rejeté depuis le 02/12/2024	Voir le dossier

1

Après l'attribution du droit, les dossiers restent affichés dans le portefeuille :

- un an après la date d'effet de pension dans le cas d'un dossier de pension normale, invalidité ou décès en activité
- un an après le traitement pour un dossier à date d'effet rétroactive (« Décès en activité »)
- un an après la date d'effet de pension de la retraite définitive pour un dossier de retraite progressive

2

Dans cette colonne une mention précise que la CNRACL demande d'une pièce justificative pour poursuivre l'étude du dossier dès lors qu'il est envoyé à la CNRACL.

à étudier par la CNRACL

depuis le 21/08/2024

1 pièce redemandée par le régime



Vous êtes un centralisateur (CDG ...), la liste des dossiers affichée restitue :

- Les dossiers de départ à la retraite des agents du centralisateur
- Les dossiers de départ à la retraite des agents des établissements ayant accepté la demande de délégation.

La dénomination de l'employeur permet d'identifier à quel établissement est rattaché le dossier de départ (elle remplace le SIRET affiché dans la version précédente).

1

Cliquez sur « Voir le dossier » pour consulter/ instruire la demande (dossier d'un agent de l'employeur ou de l'établissement ayant accepté la demande de délégation)

Le portefeuille des dossiers

Accès d'un centralisateur au dossier d'un agent d'un établissement

1

Après avoir sélectionné le dossier dans sa liste de dossiers ([cf. page 13](#)), le centralisateur accède au dossier de l'agent dans l'espace PEP's de l'établissement ayant accepté la **délégation** (nom de la collectivité affichée dans le bandeau haut).

Pré requis : le centralisateur doit être habilité en modification au service « Demande de retraite CNRACL & RAFP » (droits en délégation) pour traiter les dossiers.

Jusqu'à l'envoi du dossier à la CNRACL, le dossier est à tout moment accessible (y compris les résultats dans l'onglet *Résultat*) et modifiable par le centralisateur et son établissement.

2

Le nom de la personne ayant transmis le dossier à la CNRACL est affiché dans l'historique des états du dossier (accessible via le bouton [Voir l'historique des états du dossier](#) → dans la zone Etat du dossier du tableau de bord)

1

Cliquez sur « changer d'assuré » pour accéder au portefeuille des dossiers de l'établissement (dans l'espace de la collectivité)

2

Cliquez sur « Portefeuille CDG » pour revenir au portefeuille des dossiers du centralisateur (dans l'espace du centralisateur)

Le portefeuille des dossiers

Liste des dossiers de départ (au sein de l'établissement)

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COMMUNE DE R

Etablissement

Départ en retraite : Dossiers de départ

Dossiers de départ

Créer une demande

Dossiers de départ

Dossiers en coursDossiers archivés

Rechercher

Nom

Exemple : Dupont

Afficher seulement les dossiers Info-retraite

Type de dossier

Saisissez...

Veuillez sélectionner un type.

État du dossier

Saisissez...

Veuillez sélectionner un état.

Appliquer

Classé par

Date d'échéance

du

JJ/MM/AAAA

au

JJ/MM/AAAA

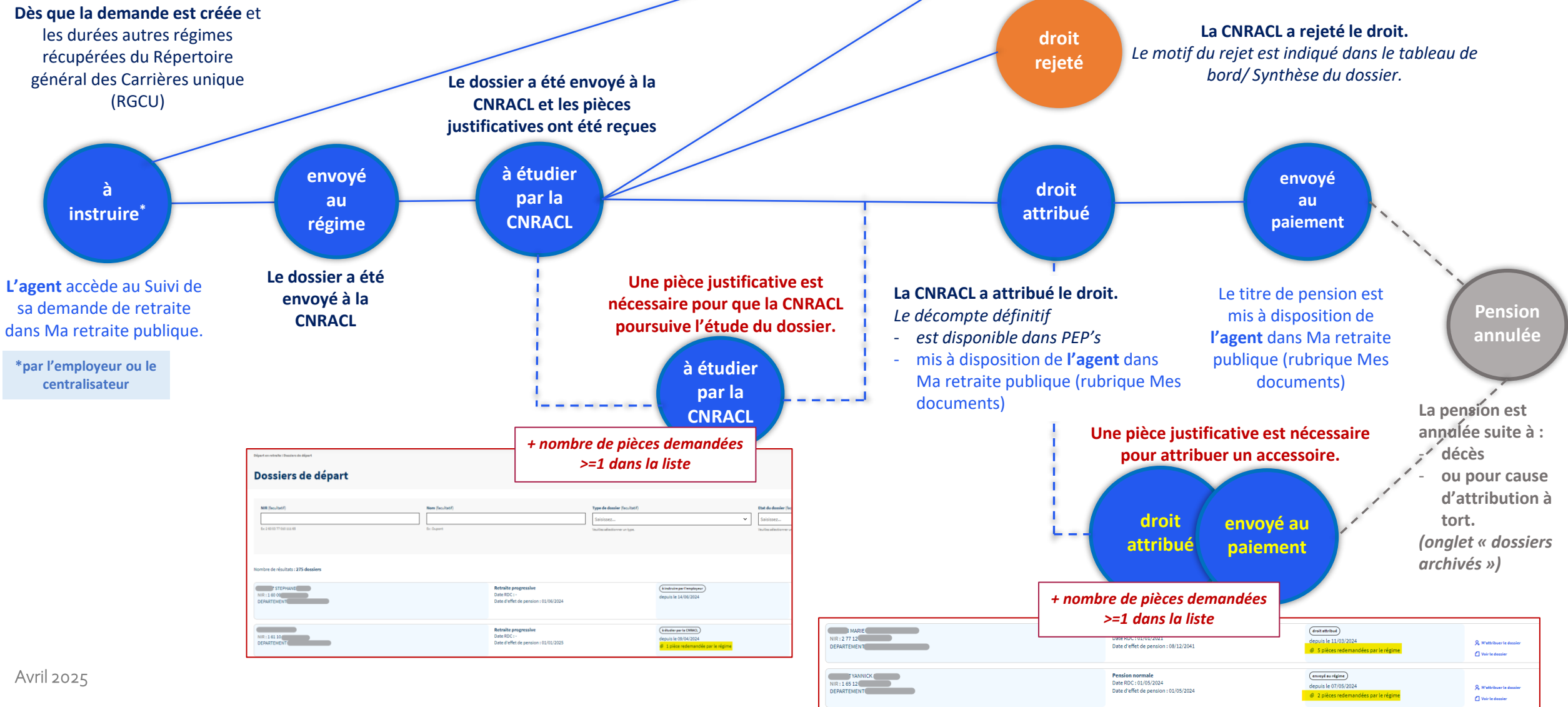
1 - 2 sur 2 dossiers

K<>>

ANNIE NIR : 2 59 07 COMMUNE	Pension normale Date RDC : 01/09/2024 Date d'effet de pension : - Date d'effet souhaitée : -	envoyé au paiement depuis le 13/09/2024 Voir le dossier
DOMINIQUE NIR : 2 63 02 COMMUNE	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/06/2025 Date d'effet de la retraite progressive : 01/06/2025	à instruire par l'employeur depuis le 06/03/2025 Voir le dossier
YANNICK NIR : 1 63 05 21 COMMUNE DE R	Pension normale Date RDC : 02/05/2024 Date d'effet de pension : 01/06/2024	pension annulée depuis le 30/07/2024 M'attribuer le dossier Voir le dossier

Le portefeuille des dossiers

Liste des dossiers de départ



Objet en retraite / Dossiers de départ

Dossiers de départ

NIR (Sous-trait)	Nom (Sous-trait)	Type de dossier (Sous-trait)	Etat du dossier (Sous-trait)
01 000 000 000 000	01 000 000 000 000	Sollicitud...	Sollicitud...

Nombre de résultats : 275 dossiers

NIR : 01 000 000 000 000 DEPARTEMENT : 01	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/01/2024	Condition par l'employeur depuis le 14/06/2024
NIR : 01 000 000 000 000 DEPARTEMENT : 01	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/01/2023	Condition par la CNRACL depuis le 08/04/2024 3 pièces demandées par le régime

NIR : 01 000 000 000 000 DEPARTEMENT : 01	Retraite normale Date RDC : 01/01/2024 Date d'effet de pension : 08/12/2041	Condition par l'employeur depuis le 11/03/2024 5 pièces demandées par le régime	Wattillon le dossier Voir le dossier
NIR : 01 000 000 000 000 DEPARTEMENT : 01	Retraite normale Date RDC : 01/01/2024 Date d'effet de pension : 01/05/2024	Condition par l'employeur depuis le 07/05/2024 2 pièces demandées par le régime	Wattillon le dossier Voir le dossier

03.a

La création de la demande de départ

- *par l'employeur*

ou

- *par le centralisateur pour le compte de l'employeur*

La création de la demande de départ

Par l'employeur 1/5

1

Cliquez sur
« Créer une
demande »

Politiques sociales
peps
plateforme employeurs publics

Dossiers de départ

Créer une demande

Départ en retraite : Création d'une demande

Créer une demande

Étape 01 : Rechercher un agent

Rechercher l'agent pour lequel vous souhaitez faire une demande de départ en retraite

NIR (facultatif)
ex: 2 63 03 77 010 111 65
Doit contenir 13 ou 15 caractères numériques

Nom de famille (facultatif)
DUPONT
Saisir le nom de famille exact

Prénom (facultatif)
MICHEL
Saisir le prénom exact

Effacer la recherche

Rechercher

2 Renseignez le NIR ou les nom & prénom de l'agent pour lancer la recherche

3 Cliquez sur le bouton « Rechercher »

3

Politiques sociales
peps
plateforme employeurs publics

Dossiers de départ

Créer une demande

Départ en retraite : Création d'une demande

Créer une demande

Étape 01 : Rechercher un agent

Rechercher l'agent pour lequel vous souhaitez faire une demande de départ en retraite

NIR (facultatif)
2 65 10 99 341 162 09
Doit contenir 13 ou 15 caractères numériques

Nom de famille (facultatif)
ex : Dupont
Saisir le nom de famille exact

Prénom (facultatif)
ex : Michel
Saisir le prénom exact

Effacer la recherche

Rechercher

1 agent trouvé

NIR	Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance	Numéro de contrat
265109934116209	BA	BA	AWA MUTAC	25/10/1965	1AR52GFF

Créer une demande →

4

Cliquez sur « Créer
une demande »

La création de la demande de départ

Par l'employeur 2/5

Départ en retraite : Création d'une demande

Créer une demande

[Rechercher un agent](#) 1

Étape 02 : Création de la demande

Employeur

Tous les champs de saisie sont requis sauf mention contraire.

Dernier employeur : ///////////////

SIRET : 261 00484

Type de demande

☐ Pension normale ☐ Pension d'invalidité ☐ Retraite progressive 1

[Annuler](#) [Créer la demande](#)

- 1 [Retour à la page de recherche](#) de « Créer la demande »
- 2 Informations d'identification de l'assuré
- 3 Accès au service [Simulation de retraite](#) pour l'assuré (ouverture dans une nouvelle fenêtre)

Tableau de bord > Simulation > Anomalies

Simulation

Anomalies Assuré Carrière Bonifications

Synthèse anomalies

Les contrôles n'ont remonté aucune anomalie

[Lancer la simulation](#)

Une simulation est déjà en cours

Ringet Sylvain-Admin N/A a saisi des données sur la simulation de cet assuré le 27/11/2023. Souhaitez-vous poursuivre cette simulation ou en démarrer une nouvelle ? Important : les données existantes seront perdues si vous démarrez une nouvelle simulation.

[Poursuivre la simulation en cours](#) [Démarrer une nouvelle simulation](#)

- 4 Accès au service « Comptes individuels retraite » pour l'assuré (ouverture dans une nouvelle fenêtre)

Sélectionnez le type de pension à instruire (cf. page 5)

1

- [Pension normale](#)
- [Pension d'invalidité](#)
- [Retraite progressive](#)

La création de la demande de départ

Par l'employeur 3/5

Départ en retraite : Création d'une demande

Créer une demande

< Rechercher un agent

Étape 02 : Création de la demande

Employeur

Tous les champs de saisie sont requis sauf mention contraire.

Dernier employeur

SIRET 261 0484

Type de demande

☒ Pension normale ☐ Pension d'invalidité ☐ Retraite progressive

Date de réception de la demande

JJ/MM/AAAA

Date de radiation des cadres

JJ/MM/AAAA

Date d'effet de la pension souhaitée (facultatif)

JJ/MM/AAAA

Cessation d'activité

☐ le bénéficiaire aura cessé ses activités à la date d'effet de la pension CNRACL ou n'est pas soumis à la condition de cessation d'activité.

Percevoir la prestation additionnelle (RAFP)

☒ Le plus tôt possible ☐ A une date définie

Annuler Créer la demande

- 1 Renseignez les informations demandées
- 2 Cliquez sur le bouton « Créer la demande »

Départ en retraite : Création d'une demande

Demande créée

Votre demande a été prise en compte.

Dossiers de départ Créer une demande

Cliquez sur le menu «Dossiers de départ»

Une fois la demande créée, le dossier est constitué et apparaît dans la liste des « Dossiers de départ » à l'état « à instruire par l'employeur »

Dossiers de départ

Dossiers en cours Dossiers archivés

Rechercher Nom Type de dossier Saisissé... État du dossier à instruire par l'employeur

Classé par Date d'échéance du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA

PATRICK NIR : 1 56 02 COMMUNE	Déçu en activité Date RDC : 25/06/2018 Date d'effet de pension : -	à instruire par l'employeur depuis le 13/09/2024	
ERIC NIR : 1 83 12 COMMUNE	Pension d'invalidité Date RDC : 01/07/2019 Date d'effet de pension : - Date d'effet souhaitée : -	à instruire par l'employeur depuis le 13/09/2024	
DALILA NIR : 2 63 12 COMMUNE	Pension d'invalidité Date RDC : 01/07/2020 Date d'effet de pension : - Date d'effet souhaitée : -	à instruire par l'employeur depuis le 13/09/2024	

4 Cliquez sur « Voir le dossier » pour instruire la demande

La création de la demande de départ

Par l'employeur qui a accepté la délégation d'un centralisateur 4/5



Les demandes créées apparaissent dans la liste des « **Dossiers de départ** » à l'état « à instruire par l'employeur ».



L'établissement qui a accepté la délégation d'un centralisateur peut **Déléguer l'instruction de la demande de départ** à son centralisateur.

1 Cliquez sur « Voir le dossier » pour accéder au dossier

2 Sur le tableau de bord du dossier, cliquez sur pour accéder aux actions secondaires puis sur **Déléguer**

La création de la demande de départ

Par l'employeur qui a accepté la délégation d'un centralisateur 5/5

1 Un message de confirmation est affiché et l'état de la demande devient « à instruire par le centralisateur ».

Tableau de bord

Départ en retraite pour invalidité

Tableau de bord Carrière Demande Invalidité Moyen de paiement Résultat

Le dossier a bien été délégué au centralisateur.

Etat du dossier

1 à instruire par le centralisateur

Mémo employeur

1 Merci d'instruire cette demande.

1 Vous pouvez échanger des informations avec le centralisateur en saisissant dans la zone Mémo employeur

2 Dans la liste des « Dossiers de départ », vous pouvez filtrer sur l'état « à instruire par le centralisateur »

Dossiers de départ

Dossiers en cours Dossiers archivés

Rechercher

Nom

Type de dossier

Etat du dossier

à instruire par le centralisateur

Classé par

1 - 50 sur 170 dossiers

ANTOINE NIR : 1 65 01 COMMUNE DE R	Pension d'invalidité Date RDC : 01/01/2025 Date d'effet de pension : 01/01/2025	à instruire par le centralisateur depuis le 11/09/2024	Mettre le dossier Voir le dossier
CHRISTINE NIR : 2 63 04 COMMUNE DE R	Pension d'invalidité Date RDC : 01/01/2025 Date d'effet de pension : 01/01/2025	à instruire par le centralisateur depuis le 11/09/2024	Mettre le dossier Voir le dossier

Vous êtes un centralisateur :
vous pouvez retourner le dossier à l'employeur.

cliquez sur  puis sur  Retourner à l'employeur

Tableau de bord

Départ en retraite pour invalidité

Tableau de bord Carrière Demande Invalidité Moyen de paiement Résultat

Etat du dossier

à instruire par le centralisateur

Mémo employeur

1 Merci d'instruire cette demande.

2 Les échanges sont tracés dans l'historique des états du dossier avec indication du nom de l'utilisateur

Départ en retraite pour invalidité

Tableau de bord Carrière Demande Invalidité Moyen de paiement Résultat

Historique

Dossier de pension d'invalidité

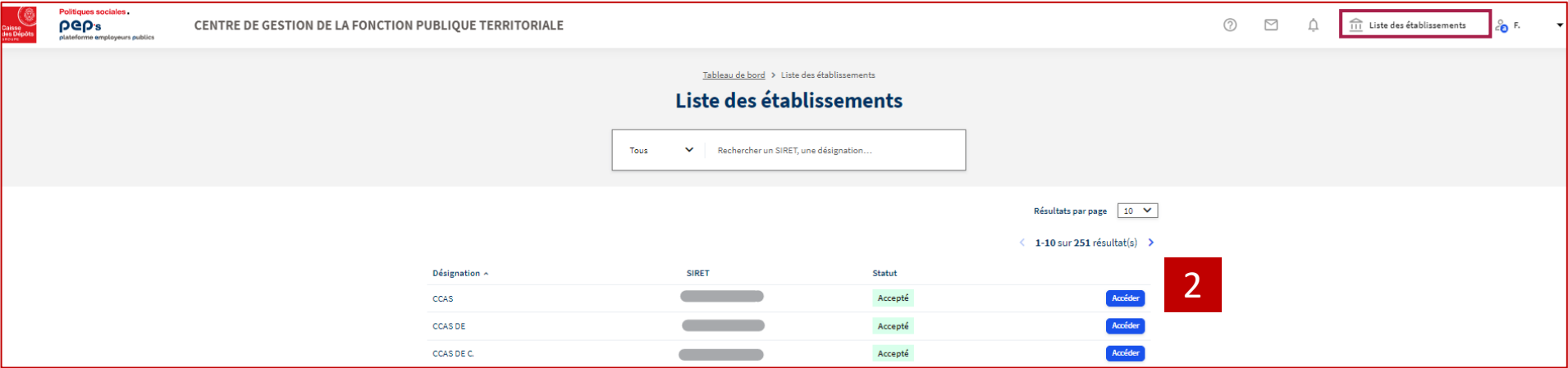
à instruire par l'employeur	Utilisateur G. G. (en délégation)
Dossier à instruire par le centralisateur	Utilisateur F. G.
Dossier à instruire par l'employeur	
Dossier créé	Utilisateur S. R.

La création de la demande de départ

Par le centralisateur pour le compte de l'employeur 1/2

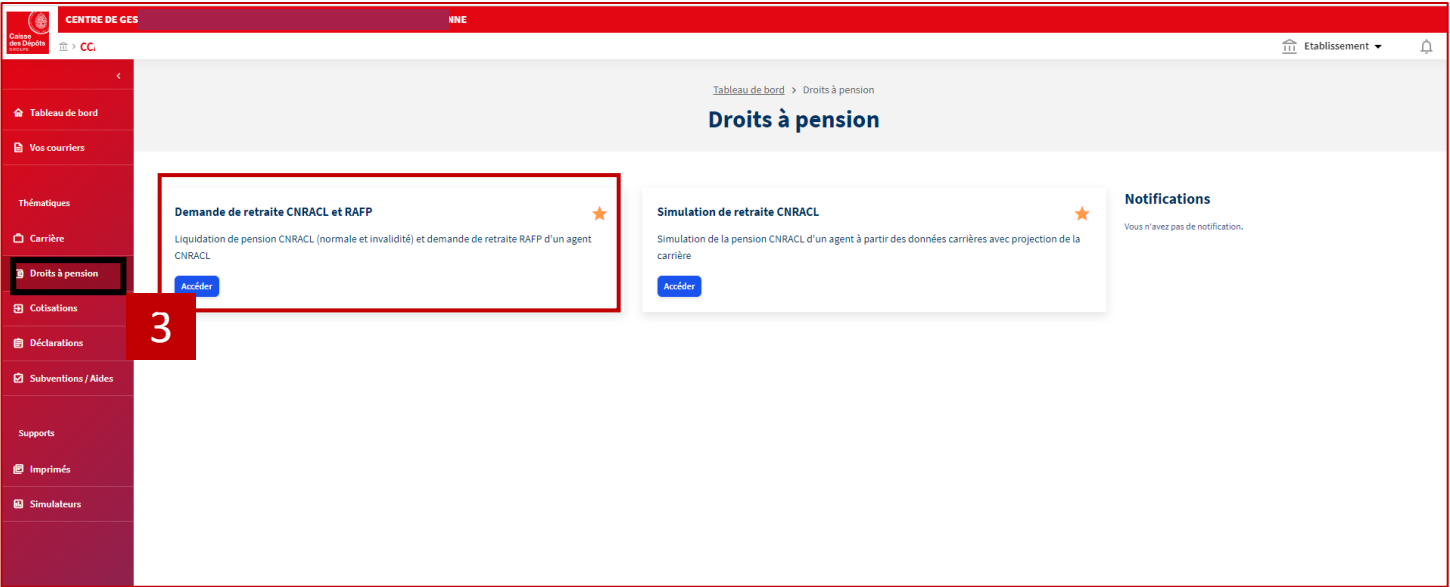
1

1
Le centralisateur accède à la
liste des établissements



2
Il sélectionne l'établissement
pour lequel il crée la demande

2



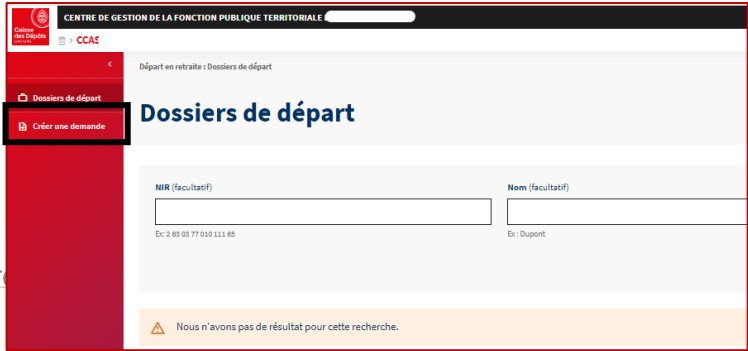
3

Le centralisateur accède au service
(Thématique « Droits à pension » dans
l'espace PEP's de l'employeur)
« Accéder » dans la carte du service

4

Il clique ensuite sur «Créer une demande»,
[voir les pages 19 à 25](#)

4



La création de la demande de départ

Par le centralisateur pour le compte de l'employeur 2/2

1

Une fois la demande créée, le dossier est constitué et apparaît dans la liste des « **Dossiers de départ** » à l'état « à instruire par le centralisateur »

3

Le centralisateur peut remettre le dossier à disposition de l'employeur en activant le choix « **Retourner à l'employeur** » dans les actions secondaires du dossier.
L'état du dossier devient « à instruire par l'employeur » .

2

L'historique des états du dossier, accessible depuis la zone « Etat du dossier » du tableau de bord, mentionne qui a créé le dossier et indique qu'il s'agit d'une création par délégation

4

Cliquez sur « Voir l'historique ... »

4

Le centralisateur et l'employeur peuvent échanger par le biais du bloc « **Mémo employeur** » accessible depuis le tableau de bord

03.b

La création *automatique* de la demande de départ

1^{ère} étape : la création de la demande de départ

Automatique à partir de la DRIL 1/2

Lorsque l'agent effectue lui-même sa demande de départ depuis le site info.retraite.fr ou Ma Retraite Publique, la demande est créée automatiquement et apparaît dans la liste des demandes à instruire de l'employeur ...

DEPARTEMENT DE .

Départ en retraite : Dossiers de départ

Dossiers de départ

Dossiers en cours Dossiers archivés

Rechercher

Nom

Exemple : Dupont

Afficher seulement les dossiers Info-retraite

Type de dossier

Pension normale

État du dossier

Saisissez...

Tout effacer (1) Appliquer

Classé par Date d'échéance du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA

1 - 50 sur 209 dossiers

MARIE-CHRISTINE MUTAC

NIR : 2 65

SIRET : 22

Pension normale

Date RDC : 01/06/2024

Date d'effet de pension : -

4 pièces demandées par le gestionnaire

à instruire par l'employeur depuis le 07/03/2024



Les dossiers créés automatiquement suite à la demande de l'agent sont identifiés dans la liste avec le logo

1

Cliquez sur « Voir le dossier »
pour instruire la demande

La création de la demande suite à décès en activité

Automatique suite au décès d'un agent en activité 2/2

Suite au décès d'un agent, la demande est créée automatiquement soit :

- suite à la demande de réversion d'un ayant-cause via info.retraite.fr,
- suite à une demande directe à la CNRACL.

Elle apparaît dans la liste des demandes à instruire de l'employeur ...

Politiques sociales.

pep's

plateforme employeurs publics

DEPARTEMENT

Départ en retraite : Dossiers de départ

Dossiers de départ

Créer une demande

Dossiers en cours

Dossiers archivés

Rechercher

Nom

Exemple : Dupont

Afficher seulement les dossiers Info-retraite

Type de dossier

Décès en activité

Veuillez sélectionner un type.

État du dossier

Saisissez...

Veuillez sélectionner un état.

Tout effacer (1)

Appliquer

Classé par

Date d'échéance

du

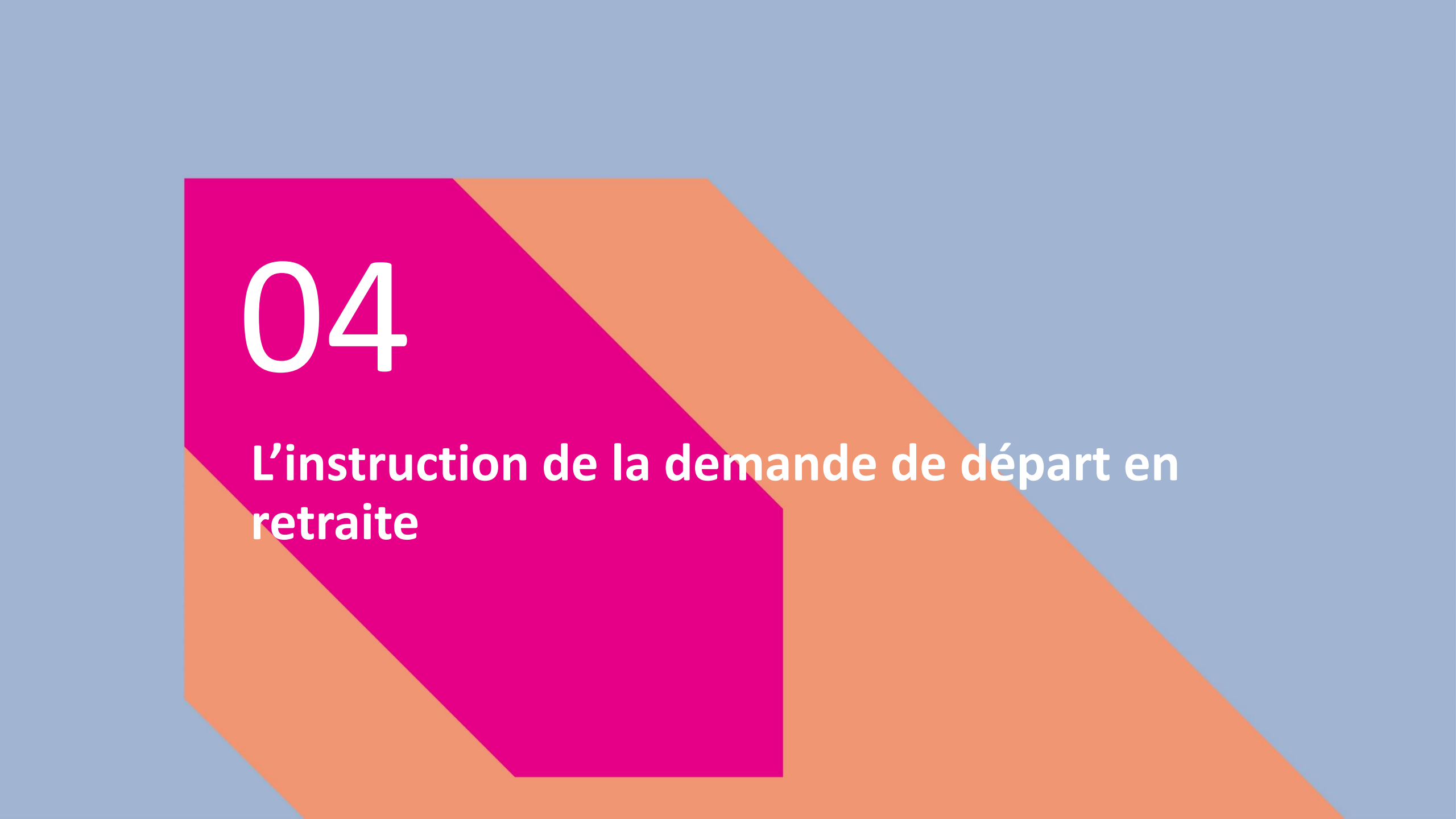
JJ/MM/AAAA

au

JJ/MM/AAAA

1 - 5 sur 5 dossiers

MARC NIR : 1 63 05 DEPARTEMENT	Décès en activité Date RDC : 02/02/2024 Date d'effet de pension : 02/02/2024	à instruire par l'employeur depuis le 13/02/2024	M'attribuer le dossier Voir le dossier
NICOLE NIR : 2 61 10 33 DEPARTEMENT	Décès en activité Date RDC : 02/03/2024 Date d'effet de pension : 02/03/2024	à instruire par l'employeur depuis le 22/03/2024	M'attribuer le dossier Voir le dossier
PHILIPPE NIR : 1 65 01 82 DEPARTEMENT	Décès en activité Date RDC : 02/03/2024 Date d'effet de pension : -	à instruire par l'employeur depuis le 04/09/2024	M'attribuer le dossier Voir le dossier
LAURENCE NIR : 2 62 12 DEPARTEMENT	Décès en activité Date RDC : 29/03/2024 Date d'effet de pension : 29/03/2024	à instruire par l'employeur depuis le 29/03/2024	M'attribuer le dossier Voir le dossier
PATRICK NIR : 1 65 02 DEPARTEMENT	Décès en activité Date RDC : 02/05/2024 Date d'effet de pension : -	à instruire par l'employeur depuis le 02/05/2024	M'attribuer le dossier Voir le dossier



04

L'instruction de la demande de départ en
retraite

L'instruction de la demande de départ

Actions à mener pour instruire une demande de départ

Sélectionnez le dossier à instruire
Portefeuille (Menu « Dossiers de départ »)

Sur le tableau de bord, consultez la liste des anomalies
Onglet « tableau de bord »

Accédez à la carrière et compléments
Onglet « Carrière »
Choix CIR & compléments

Complétez les données obligatoires du dossier de départ
Onglets « Carrière » & « Moyen de Paiement »

Vérifiez les résultats du calcul
Onglet « Résultats »

Déposez les pièces justificatives
Bouton

Envoyez le dossier à la CNRACL
Bouton
Envoyer le dossier au régime

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

Synthèse du dossier Synthèse de la demande

[Vision globale et synthétique de la demande ; liste des anomalies détectées sur le dossier](#)

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

Synthèse du dossier

Etat du dossier

CIR et complément

Droits d'option et limite d'âge personnelle

Durées autres régimes

Situations indiciaires

- Prolonger la carrière jusqu'à la date de départ souhaitée
- Rattacher les enfants aux périodes familiales de la carrière
- Mettre à jour les bonifications et données handicap

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

Modification de la Demande

Date de radiation des cadres

- [Renseigner les 2 dernières situations indiciaires \(onglet Carrière\)](#)
- [Renseigner le moyen de paiement \(onglet Moyen de paiement\)](#)
- [Consulter les durées autres régimes \(onglet Carrière\)](#)

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

Résultat

- [Tableau de bord : synthèse du calcul & points de vigilance](#)
- [Résultats détaillés & édition du décompte](#)

Gérez les données particulières du dossier de départ

- [Modifier la date de radiation des cadres et la date d'effet de pension souhaitée \(onglet Demande\)](#)
- [Signaler un motif d'ouverture de droit particulier \(onglet Demande\)](#)
- [Renseigner un droit d'option et/ou une limite d'âge personnelle \(onglet Carrière choix Droits d'option\)](#)

Présentation du service de demande de retraite CNRACL

Ergonomie/ Navigation dans le service

- Les boutons d'action ne sont activés que lorsque tous les champs obligatoires ont été renseignés

Avant la saisie	Créer la demande	Après la saisie de tous les champs obligatoires	Créer la demande
-----------------	---	---	---

- Toutes les informations sont obligatoires excepté celles qui portent la mention *(facultatif)*

- Pour désélectionner un choix dans une liste déroulante, cliquez sur la croix en bout de ligne

Cas de conservation de limite d'âge (facultatif)

DOL02 - Sages-femmes chefs d'unité de la FPH (décret n°89-611) reclassés Sages-femmes cadres de la FPH (décret 2002-37)



- Des informations sont restituées dans le service dans des bandeaux de différentes couleurs :

- Le bandeau rouge indique que vous avez une opération à effectuer ou une erreur dans le dossier → sans action de votre part, l'instruction de la demande ne pourra pas se poursuivre

⚠ Les données du CIR ont été modifiées le 15/04/2024 à 15:41. Vous devez les actualiser.
 Certaines données déjà saisies seront effacées.

[Actualiser](#)

⚠ Le moteur ne peut pas faire son calcul, merci de renseigner les deux situations indiciaires (à la date de radiation des cadres et antérieure).

- Le bandeau vert indique que l'opération effectuée s'est bien passée

✓ Les données du CIR ont été actualisées. Veuillez vérifier vos saisies.

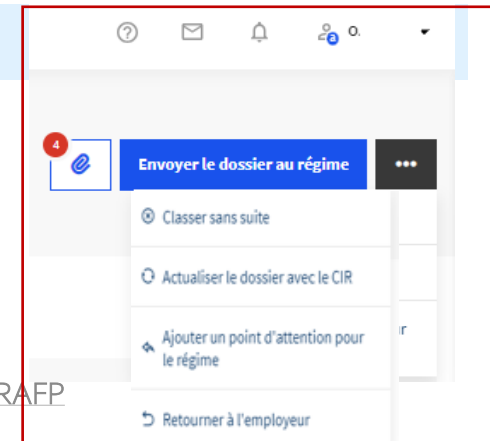
✓ La mise à jour des durées autres régimes s'est correctement déroulée

- Le bandeau bleu contient une information

i Le dossier est en mode consultation seulement

- « Actions secondaires » accessibles par le bouton  en haut à droite du dossier

- Classer sans suite
- [Actualiser le dossier avec le CIR](#)
- [Ajouter un point d'attention pour le régime](#)
- Retourner à l'employeur (pour les centralisateurs) ou Déléguer (pour les établissements qui accordent la délégation)



L'instruction de la demande de départ

Sélectionnez la demande dans la liste « Dossiers de départ »

Dossiers de départ

Créer une demande

Départ en retraite : Dossiers de départ

Dossiers de départ

Dossiers en coursDossiers archivés

Rechercher

Nom

Exemple : Dupont

Afficher seulement les dossiers Info-retraite

Type de dossier

Saisissez...

Veuillez sélectionner un type.

État du dossier

Saisissez...

Veuillez sélectionner un état.

Appliquer

Classé par

Date d'échéance

du

JJ/MM/AAAA

au

JJ/MM/AAAA

1 - 50 sur 254 dossiers

<>>>

JEAN-FRANCOIS NIR : 1 61 12 COMMUNE DE	Décès en activité Date RDC : 05/08/2024 Date d'effet de pension : -	à instruire par l'employeur depuis le 05/08/2024	M'attribuer le dossier Voir le dossier
MARIE-FRANCE NIR : 2 65 01 COMMUNE DE	Pension normale Date RDC : 01/01/2025 Date d'effet de pension : 19/04/2028	à instruire par l'employeur depuis le 21/08/2024	M'attribuer le dossier Voir le dossier
CHRISTINE NIR : 2 63 04 COMMUNE DE	Pension d'invalidité Date RDC : 01/01/2025 Date d'effet de pension : 01/01/2025	à instruire par l'employeur depuis le 21/08/2024	M'attribuer le dossier Voir le dossier

1

Cliquez sur « Voir le dossier » pour accéder à la demande correspondante

L'instruction de la demande de départ

Consultez le tableau de bord & le résultat des contrôles

1 Dès la création du dossier, des contrôles sont appliqués sur les informations disponibles pour l'agent : carrière & famille, moyen de paiement, demande ...

The screenshot shows the 'Départ en retraite' interface. Key sections and callouts include:

- 1** (Red box): 'Etat du dossier' section, specifically the 'à instruire par l'employeur' button.
- 2** (Blue box): 'Synthèse du résultat calculé' section, showing a message about anomalies.
- 3** (Blue box): 'Synthèse de la demande' section, showing 'Date de radiation des cadres' and 'Motif de départ souhaité'.
- 4** (Blue box): 'Synthèse de la demande' section, showing 'Date d'effet de la pension souhaitée'.
- 1** (Blue box): 'Suivi du dossier' section, showing 'Anomalies de cohérence' and 'Actions à mener'.

2 Le dossier est créé à l'état « à instruire par l'employeur »

1

Cliquez sur « Voir l'historique ... » pour accéder à l'historique du dossier

1 Le résultat de ces contrôles est restitué dans la partie « Suivi » et « Synthèse du résultat calculé ».



Lorsque l'agent effectue lui-même sa demande de départ via la DRIL, la « synthèse de la demande » présente les éléments ci-dessous

- La date de radiation des cadres et la date d'effet renseignées à partir de la date de départ saisie par l'agent
- Le motif de départ saisi par l'agent

L'origine de la demande est également précisée

L'instruction de la demande de départ

Corrigez les anomalies en lien avec la carrière 1/2: *accédez au CIR et ...*

Tableau de bord

Départ en retraite pour invalidité

Tableau de bord Carrière Demande Invalidité Moyen de paiement Résultat

Etat du dossier

à instruire par l'employeur

Voir l'historique des états du dossier →

Mémo employeur
(non transmis au régime)

Saisissez ici vos notes, elles seront partagées entre les personnes participant à l'instruction. Elles ne seront pas transmises à la CNRACL.

Suivi du dossier

Anomalies de cohérence

Des anomalies sont présentes dans la carrière de l'agent.

Actions à mener

La date de radiation des cadres doit être égale au lendemain du dernier jour de la carrière, merci de mettre ces dates en cohérence.

Le moteur ne peut pas faire son calcul, merci de renseigner les deux situations indiciaires (à la date de radiation des cadres et antérieure).

1

Corrigez les anomalies détectées dès la création du dossier :

- Accédez au Compte Individuel Retraite : **CIR et complément** (onglet carrière)

Tableau de bord Carrière Demande Mo...

La mise à jour de

CIR et complément

Droits d'option et limite d'âge personnelle

Durées autres régimes

Situations indiciaires

Synthèse du d

Ouverture du CIR dans un nouvel onglet :

- 1 Prolongez la carrière jusqu'à la veille de la date de radiation des cadres
- 2 Complétez les informations « famille » et « bonifications »
- 2 Rattachez les enfants aux périodes familiales de la carrière

Politiques sociales.
peps
plateforme employeurs publics

CIR et compléments
CNRACL

AWA
Changer d'assuré

2 65 10
Naissance : 25/10/1965
Age : 58 ans et 4 mois

Ouvrir le dossier de départ

Faire une simulation de départ

Assuré

Famille

Carrière

Bonification

Carrière Modification via DSN Processus

Début: Fin: Nature:

jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

Tout sélectionner

Début	Fin	Nature	Emp. Origine
☐	01/01/2024	30/06/2024	Services CNR
☐	01/01/2023	31/12/2023	Services CNR
☐	01/05/2022	31/12/2022	Services CNR
☐	01/04/2022	30/04/2022	Services CNR
☐	01/03/2022	31/03/2022	Services CNR

L'instruction de la demande de départ

Corrigez les anomalies en lien avec la carrière 2/2: actualisez le dossier avec le CIR

Revenez sur l'onglet du Tableau de bord & cliquez sur **...** puis sur « **Actualiser le dossier avec le CIR** » pour prendre en compte les modifications apportées sur le CIR

1 En cliquant sur « Actualiser » ce message est affiché confirmant la prise en compte des données saisies

2 Les contrôles sont à nouveau effectués et le résultat est affiché

3 Si vous poursuivez sans avoir actualisé le dossier avec le CIR, ce message est affiché

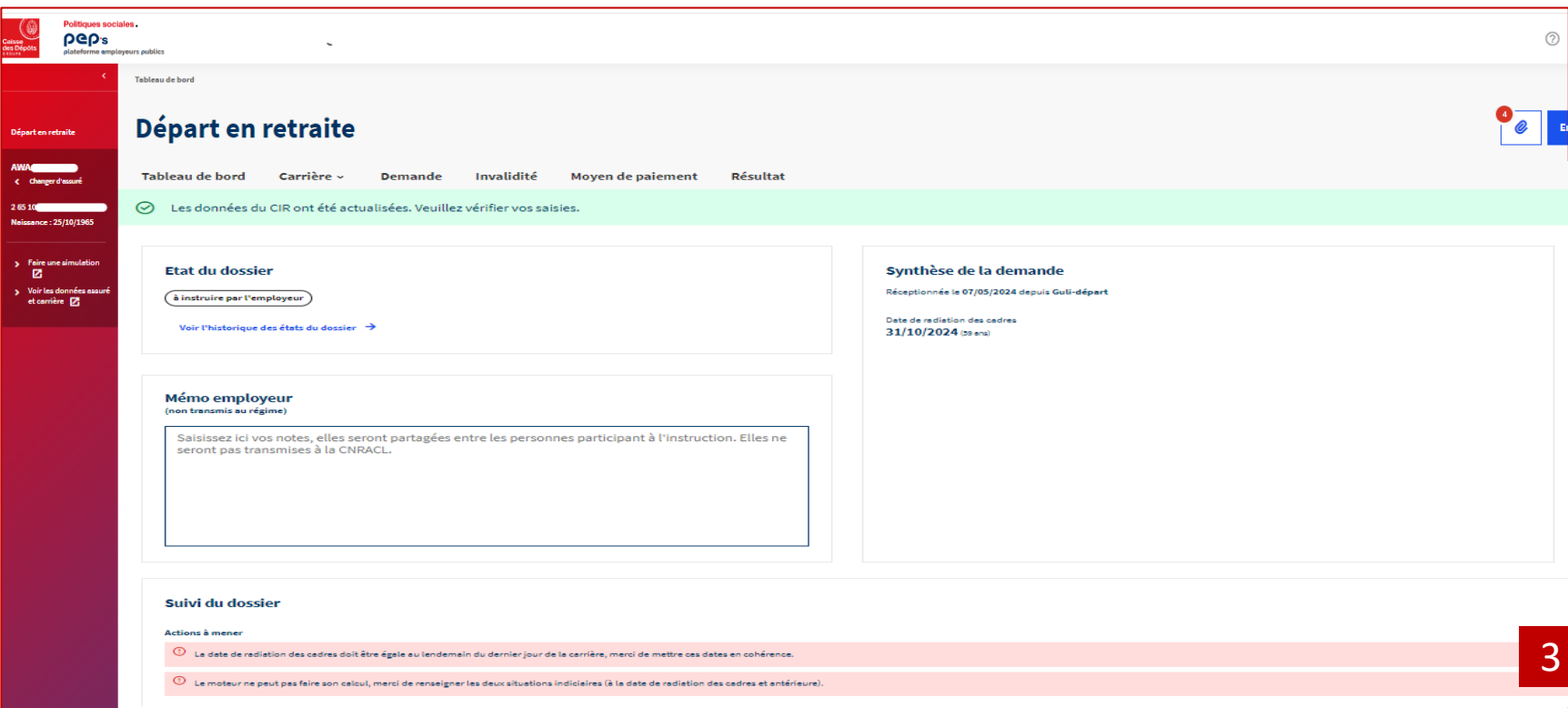
2 cliquez sur **Actualiser** pour poursuivre

3 Les données du CIR ont été modifiées le 15/04/2024 à 15:41. Vous devez les actualiser. Certaines données déjà saisies seront effacées.

2

L'instruction de la demande de départ

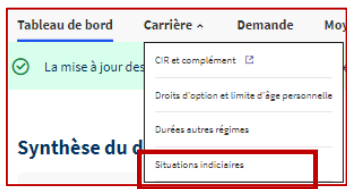
Corrigez les autres anomalies



3

Anomalies détectées dès la création du dossier : à corriger par l'employeur

- [Renseignez les 2 dernières situations indiciaires](#) (onglet carrière)
- [Renseignez le moyen de paiement](#) (onglet moyen de paiement)



Vérifiez la date de radiation des cadres (onglet demande)



Si vous devez la modifier, faites-le avant de saisir les situations indiciaires

L'instruction de la demande de départ

Saisissez les 2 dernières situations indiciaires 1/3

Politiques sociales.
peps
plateforme employeurs publics

Tableau de bord > Carrière : Situations indiciaires

Départ en retraite

AWA [Changer d'assuré](#)

2 65 10 [Faire une simulation](#)

Naissance : 25/10/1965 [Voir les données assuré et carrière](#)

Tableau de bord **Carrière** Demande Moyen de paiement Résultat

Les données du CIR ont été actualisées. Veuillez vérifier vos saisies.

Situations indiciaires

Situation à la date de radiation des cadres	Saisir la situation
Situation antérieure	Saisir la situation
Situation à titre personnel (L'agent a fait une demande de conservation d'un indice détenu à titre personnel)	Saisir la situation

[Envoyer le dossier au régime](#)

[à instruire par l'employeur](#)

3 [Cliquez sur « Saisir la situation »](#) : saisie obligatoire des 2 situations même si une situation à titre personnel est également saisie

4 [Saisie possible d'une situation conservée à titre personnel](#)

L'instruction de la demande de départ

Saisissez les 2 dernières situations indiciaires 2/3

Tableau de bord > Carrière : Situations indiciaires > Saisie de la situation indiciaire

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière ▼ Demande Moyen de paiement Résultat

< Situations indiciaires

Saisie de la situation indiciaire antérieure

Date de nomination ⓘ
01/01/2022

Statut
Fonction publique hospitalière x ▼

Entité
Grade x ▼

Filière (facultatif)
Saisissez... ⓘ x ▼

Cadre corps (facultatif)
x ▼

Code et libellé
1203 - AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL (ECH C3)

Saisir le code et/ou le libellé de l'emploi ou du grade recherché

Code NET/NEH	Date de suppression
3026	Pas d'information
Particularités Pas d'information	

Echelon / Hors échelle / Chevron
03 x ▼

Indice brut
412
tenant compte de la dernière revalorisation du 01/01/2021

Annuler Appliquer les modifications

Nouveauté



- La recherche est possible à partir d'un libellé (saisie d'au moins trois caractères)
- Le résultat affiche une liste des 20 premières situations trouvées à partir des critères saisis ; si vous ne trouvez pas la situation recherchée, précisez votre saisie
- Le résultat affiche les situations valides à la date de nomination saisie et prend en compte les revalorisations sans condition de reclassement.

L'instruction de la demande de départ

Saisissez les 2 dernières situations indiciaires 3/3

Tableau de bord > Carrière : Situations indiciaires

Départ en retraite

Tableau de bord

Carrière

Demande

Moyen de paiement

Résultat

à instruire par l'employeur

Envoyer le dossier au régime

Situations indiciaires

Situation à la date de radiation des cadres

NEG : 1203
NET/NEH : 3026

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL (ECH C3)
Echelon : 05

Indice brut : 448
Date de nomination : 01/12/2023

Modifier

Situation antérieure

NEG : 1203
NET/NEH : 3026

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL (ECH C3)
Echelon : 03

Indice brut : 412
Date de nomination : 01/01/2022

Modifier

Situation à titre personnel (L'agent a fait une demande de conservation d'un indice détenu à titre personnel)

Saisir la situation

Avril 2025

Demande de départ en retraite CNRACL & RAEP

39

L'instruction de la demande de départ

Saisissez une situation à titre personnel (si besoin)

Tableau de bord > Carrière : Situations indiciaires > Saisie de la situation indiciaire

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière ▼ Demande Moyen de paiement Résultat

< Situations indiciaires

Saisie de la situation indiciaire à titre personnel

Motif de la conservation de l'indice à titre personnel ⓘ

Saisissez... ▼

Date de nomination ⓘ JJ/MM/AAAA Date de fin de détention ⓘ JJ/MM/AAAA

Statut

Saisissez... ▼

Entité

▼

Filière (facultatif) Cadre corps (facultatif)

▼ ▼

Code et libellé

▼

Saisir le code et/ou le libellé de l'emploi ou du grade recherché

Echelon / Hors échelle / Chevron

▼

Annuler Appliquer les modifications



La situation indiciaire à titre personnel (cf. liste ci-dessous) nécessite la saisie d'une période de détention

Motif de la conservation de l'indice à titre personnel

Saisissez...

- Agent ayant choisi son indice d'origine
- Agent ayant été détaché sur emploi fonctionnel ou supérieur
- Agent ayant été promu sur un indice inférieur
- Agent en position de disponibilité au moment de la RDC
- Agent reclassé pour raison de santé
- Agent réintégré depuis moins de 6 mois

L'instruction de la demande de départ

Consultez les données des autres régimes

Sur cette page, affichage des durées d'assurance et des durées d'assurance cotisées par année et par régime, non plafonnées.
Le plafonnement est effectué par le moteur de calcul et le détail de ces durées plafonnées se retrouve dans le décompte ([page résultats](#)).

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

Durées autres régimes

Durées affectées à une année

Durées non affectées à une année

Durées affectées à une année

Année	Régime ou Pays à l'étranger	Durée d'assurance	Durée d'assurance cotisée	Chômage	Invalidité	Maternité	Maladie
1984	B-Salariés secteur privé	4 T	-	-	-	-	-
1985	B-Salariés secteur privé	9 T	-	-	-	-	-
1986	B-Salariés secteur privé	10 T	-	-	-	-	-
1987	B-Salariés secteur privé	8 T	3 T	-	-	-	-
1988	B-Salariés secteur privé	7 T	6 T	1 T	-	-	-

Durées non affectées à une année

Il n'y a pas de durées non affectées pour cet assuré.

Envoyer le dossier au régime

à instruire par l'employeur

Données rafraichies le 07/01/2022 à 0:00

Rafraîchir toutes les durées

Ajouter une durée affectée à une année

Ajouter une durée non affectée à une année

2

Cliquez pour renseigner une majoration de durée d'assurance pour les enfants nés au cours d'une période hors fonction publique si celle-ci est justifiée et n'est pas présente

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

Ajouter des durées non affectées à une année

Nature des trimestres

Saisissez...

Régime (sélection)

Saisissez...

Durée assurance

trimestres

jours

Durée d'assurance cotisée (sélection)

trimestres

jours

Annuler

Ajouter la durée

2

1

Les informations sont présentées en deux sous-ensembles :

2

Les durées affectées à une année

3

Les durées non affectées à une année

4

Date du dernier rafraîchissement des données « Autres régimes »

1

Cliquez pour rafraîchir les données « Autres régimes » : l'action est possible en fonction de la date du dernier rafraîchissement

L'instruction de la demande de départ

Saisissez le moyen de paiement (s'il n'est pas déjà renseigné)

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière ▼ Demande Moyen de paiement Résultat

✓ La mise à jour des durées autres régimes s'est correctement déroulée

Moyen de paiement

Le moyen de paiement appartient au

Saisissez...

Annuler Appliquer les modifications

1 Sélectionnez le bénéficiaire

Le moyen de paiement appartient au

Saisissez...

Tuteur

Curateur

Bénéficiaire

1 Si tuteur ou curateur, la mise à jour du moyen de paiement sera effectuée à partir des documents que vous aurez téléchargés (cf. ci-dessous) puis renseignés.

Ces documents seront ensuite téléversés.

Veillez transmettre les documents de tutelle de renseignement au régime. [Télécharger le document \(pdf\) ici.](#)

Veillez transmettre les documents de curatelle de renseignement au régime. [Télécharger le document \(pdf\) ici.](#)

Si aucun moyen de paiement n'est enregistré, vous pouvez le saisir. Sinon, il est affiché mais vous ne pouvez pas le modifier.

Si le RIB doit être modifié,
- indiquez le dans la demande de pension, signée par l'agent,
- téléversez le RIB avec la demande de pension signée
- signaler toute information utile dans la rubrique « Ajouter un point d'attention pour le régime ».

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière ▼ Demande Moyen de paiement Résultat

Moyen de paiement

Le moyen de paiement appartient au

Bénéficiaire

Titulaire du compte

IBAN

BIC

Annuler Appliquer les modifications

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière ▼ Demande Moyen de paiement Résultat

Moyen de paiement

Le moyen de paiement appartient au

Bénéficiaire

Titulaire du compte

GUER/OT

IBAN

FR76 164

BIC

AGR

Annuler Appliquer les modifications

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière ▼ Demande Moyen de paiement Résultat

Moyen de paiement

Le moyen de paiement appartient au

Bénéficiaire

Titulaire du compte

MME

IBAN

FR76 XXXX XXXX XXXX 7890 161

BIC

AXABFRPPXXX

Annuler Appliquer les modifications

Si un moyen de paiement est enregistré, le futur pensionné pourra les modifier via son compte personnel Ma Retraite Publique. Un délai de 45 jours est cependant nécessaire depuis la dernière date de modification du RIB qui est indiquée dans le service.

Lorsque l'agent effectue lui-même sa demande de départ via un service en ligne, il renseigne ses coordonnées bancaires qui sont restituées ici.

L'instruction de la demande de départ

Vérifiez les résultats du calcul 1/4

Tableau de bord

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière ▼ Demande Moyen de paiement Résultat **1**

Etat du dossier

à instruire par l'employeur

Voir l'historique des états du dossier →

Synthèse de la demande

Réceptionnée le 01/01/2024 depuis Guli-départ

Date de radiation des cadres
01/06/2024 (62 ans et 1 mois)

Synthèse du résultat calculé

Dernière mise à jour le 28/08/2024

Date d'ouverture du droit
01/10/2024 (62 ans et 6 mois) **1**

Date d'effet de la pension
01/10/2024 (62 ans et 6 mois)

Motif d'ouverture du droit
Fonctionnaire sédentaire

Voir le résultat complet → **1**

Mémo employeur

(non transmis au régime)

Saisissez ici vos notes, elles seront partagées entre les personnes participant à l'instruction. Elles ne seront pas transmises à la CNRACL.

Suivi du dossier

Points de vigilance **2**

- Assuré : Le destinataire du paiement est un tuteur ou curateur.
- Paiement : La date d'ouverture du droit est supérieure à la date de RDC ; la date de liquidation est égale à la date d'ouverture du droit. La dernière situation indiciaire déclarée peut avoir subi des modifications.
- Services militaires : Au moins une période militaire rémunérée.
- Services : Plus de 1 an de mi-temps thérapeutique.

Le tableau de bord permet d'avoir :

- 1 une vision globale du résultat
- 2 de visualiser les points de vigilance éventuels.

Il précise également si le dossier est éligible au dispositif de liquidation automatique.

Tableau de bord

1 Ce dossier est éligible à la liquidation automatique.

Départ en retraite



Dans ce cas, consultez le chapitre sur le téléversement des pièces justificatives

1 Cliquez sur « Résultat » pour consulter le résultat détaillé

L'instruction de la demande de départ

Vérifiez les résultats du calcul 2/4

1

Editez le décompte (cf. annexe) pour avoir des informations complémentaires :

- Il reprend les informations de la page résultat
- Il affiche en plus le détail des périodes prises en compte en liquidation et des durées d'assurance.

Un onglet structuré en 7 parties ...

- 1 Attribution du droit
- 2 Grade, échelon, indice
- 3 Détermination du pourcentage de pension
- 4 Suppléments et accessoires
- 5 Synthèse durées services et bonifications liquidables,
- 6 Avantages enfants
- 7 Montant mensuel estimé de la pension

1

Ce dossier est éligible à la liquidation automatique.

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière v Demande Moyen de paiement **Résultat**

Résultat

Mis à jour le 04/04/2024 à 17:21

1

Éditer le décompte

Attribution du droit

Date de radiation des cadres	01/01/2024	Date d'effet de la pension	01/01/2024
Cessation des services valables	31/12/2023	Date de liquidation	01/01/2024

Motif d'ouverture de droit	Fonctionnaire sédentaire
Date d'ouverture du droit	14/05/2022

Grade / Echelon / indice

NEG	0014
Grade	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE (ECH 5/ECH C2)
Echelon	11
Date de nomination de la situation indiciaire	01/01/2021
Indice brut retenu	0473
Indice majoré	0412

2

Voir plus d'informations

2

Quand vous cliquez sur « Voir plus d'informations »

Majoration SPP

Coefficient de proratisation	-	Avec majoration SPP différée :	
Indice brut - sans majoration	-	Indice brut	-
Indice brut - avec totalité majoration	-	Date d'effet indice	-

Voir moins d'informations

L'instruction de la demande de départ

Vérifiez les résultats du calcul 3/4

Un onglet structuré en 7 parties ...

Détermination du pourcentage de pension

Pension avant décote ou surcote	75 %	Durée liquidable	3
---------------------------------	------	------------------	---

Durée d'assurance

Durée requise pour le taux plein	167 trimestres	Durée d'assurance totale	174 trimestres 79 jours
Durée d'assurance cotisée	174 trimestres 79 jours	Durée retenue pour le calcul du coefficient de surcote	174 trimestres 79 jours
Durée d'assurance cotisée plafonnée	174 trimestres 79 jours	Nombre de congés maladie fonction publique	0 jours
Majoration fonction publique hospitalière	-		

Décote ou surcote

Décote	0 %	Motif annulation décote	Durée liquidable supérieure e
Surcote	6.25 %	Date pivot surcote	14/05/2022
Pension après décote ou surcote	79.6875 %		

Minimum garanti

Droit au minimum garanti	Oui	Proratisation du minimum garanti	Non
Nombre de trimestres retenus	160 trimestres	% minimum garanti	100 %

Suppléments et accessoires

Majoration enfants	-	Points CTI	-
Majoration fonctionnaire handicapé	-		

Coefficient NBI

Coefficient NBI	-
-----------------	---

Supplément aide soignant

Supplément aide soignant	Non
--------------------------	-----

Voir plus d'informations

L'instruction de la demande de départ

Vérifiez les résultats du calcul 4/4

Un onglet structuré en 7 parties ...

Synthèse services et bonifications retenus en liquidation	
Services et bonifications dans la limite de 75%	
Services civils et militaires	175 trimestres 32 jours
Services validés	-
Etudes rachetées	-
Bonification SPP (sapeur pompier)	-
Total des services et bonifications dans la limite de 75%	175 trimestres 32 jours
Total après écrêtement à 75% du traitement	167 trimestres
Bonifications dans la limite de 80% du traitement	
Bonification pour enfant	-
Bonification pour services hors d'Europe	-
Bénéfices de campagne	-
Bonification pour services aériens ou sous-marins	-
Bonification pour services super-actifs	-
Bonification aux professeurs d'enseignement technique	-
Total des services et toutes bonifications	167 trimestres
Total des trimestres liquidables	167 trimestres
Ecrêtement à 80%	Non
Avantages enfants	
L'agent n'a pas d'enfant	
Valeurs successives de la majoration pour enfants	
Il n'y a pas de majoration disponible	

Montant mensuel estimé de la pension	
Montant brut sur la base des services et bonifications	1616 €
Montant brut sur la base du minimum garanti	1325 €
Montant brut retenu hors suppléments et accessoires	1616 €
Majoration enfants	0 €
Majoration fonctionnaire handicapé	0 €
NBI : nouvelle bonification indiciaire	0 €
SPAS : aide-soignant	0 €
SP-CTI : complément traitement indiciaire	0 €
Total des majorations et suppléments	0 €
Plafonnement au montant du traitement mensuel brut	Non
Montant brut retenu	1616 €
Montant net estimé avant prélèvement à la source	1469 €

L'instruction de la demande de départ

Téléversez les pièces justificatives

1 Nombre de pièces en attente de téléversement

Tableau de bord > Pièces justificatives

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière ▼ Demande Moyen de paiement Résultat

Pièces justificatives

Pièces à fournir par l'employeur

Toutes les pièces

À fournir (10)

Envoyée (0)

Demande de liquidation

Fiche tuteur curateur

Décisions ou arrêtés de temps partiel

Arrêtés ou décisions d'attribution de NBI

Arrêtés ou décisions de titularisation

Justificatifs de la catégorie active ou super-active

Arrêté de temps partiel surcotisé

Arrêté ou décision avant dernière situation indiciaire

Arrêtés ou décisions de disponibilité

Justificatifs des congés maladie (CMO, CLM, CLD...)

1

Envoyer le dossier au régime

...

à instruire par l'employeur

Demande de liquidation

Demande de pension

1

Demande de pension à retourner complétée et signée

Les pièces justificatives transmises

Aucune pièce n'a été transmise

▼ Téléverser vos pièces justificatives

Glissez et déposez vos fichiers ou [cliquez pour parcourir](#) votre ordinateur

Format .jpg, .pdf, .tiff / 2 Mo max.

Les documents déposés ici ne seront stockés que 7 jours.

2

Tout supprimer Envoyer

> Historique

▼ Téléverser vos pièces justificatives

DEMANDE_PENSION_265109934116209_BA.pdf

199.55 ko

3

Glissez et déposez vos fichiers ou [cliquez pour parcourir](#) votre ordinateur

Format .jpg, .pdf, .tiff / 2 Mo max.

Les documents déposés ici ne seront stockés que 7 jours.

3

Tout supprimer Envoyer

2

Liste des pièces à fournir avec compteurs « A fournir », « Envoyée »

Toutes les pièces

À fournir (10)

Envoyée (0)

1

Cliquez sur « Demande de pension à retourner complétée et signée » [pour la télécharger](#)

A faire signer par l'agent avant de la téléverser.

2

Positionnez-vous sur la ligne de la pièce à téléverser puis conformez-vous aux consignes pour déposer votre fichier

3

Pour télécharger (et consulter) ou supprimer la pièce

3

Cliquez sur Envoyer pour la téléverser la pièce jointe

Avril 2025

Demande de départ en retraite CNRACL & RAEP

47

L'instruction de la demande de départ

Téléversez les pièces justificatives

Toutes les pièces

À fournir (10)

Envoyée (0)

Demande de liquidation

À fournir

Fiche tuteur curateur

À fournir

Décisions ou arrêtés de temps partiel

2 À fournir

Arrêtés ou décisions d'attribution de NBI

À fournir

Arrêtés ou décisions de titularisation

À fournir

Justificatifs de la catégorie active ou super-active

À fournir

Arrêté de temps partiel surcotisé

À fournir

Arrêté ou décision avant dernière situation indiciaire

À fournir

Arrêtés ou décisions de disponibilité

À fournir

Justificatifs des congés maladie (CMO, CLM, CLD ...)

À fournir

Décisions ou arrêtés de temps partiel

Décisions ou arrêtés de temps partiel uniquement premier et dernier arrêté si pas de modifications intermédiaires

Les pièces justificatives transmises

Aucune pièce n'a été transmise

Téléverser vos pièces justificatives

1

Glissez et déposez vos fichiers ou [cliquez pour parcourir](#) votre ordinateur

Format .jpg, .pdf, .tiff / 2 Mo max.

Les documents déposés ici ne seront stockés que 7 jours.

2

Tout supprimer

Envoyer

3

Historique

Toutes les pièces

À fournir (10)

Envoyée (0)

Demande de liquidation

À fournir

Fiche tuteur curateur

4 À fournir

Décisions ou arrêtés de temps partiel

À fournir

Arrêtés ou décisions d'attribution de NBI

À fournir

Arrêtés ou décisions de titularisation

À fournir

Fiche tuteur curateur

Fiche de renseignements tuteur/curateur

[Téléchargez le modèle de document](#)

Les pièces justificatives transmises

Aucune pièce n'a été transmise

Téléverser vos pièces justificatives

2

RE0725 CNR.pdf

Le document n'est pas reconnu en tant que "Fiche tuteur curateur" merci de le contrôler. Vous pouvez confirmer que le document est tout de même conforme pour le transmettre.

☐ Je certifie que mon document est conforme.

4

2

Si le document déposé n'est pas reconnu, ce message est affiché. Vérifiez-le.

4

S'il est conforme, cochez la case, vous pourrez le transmettre.

Répétez les opérations 2 & 3 sur chacune des pièces de la liste de gauche

1 La taille maximum d'un document déposé est depuis avril 2025 de 8 Mo.

Une fois toutes les pièces téléversées, [cliquez sur le bouton « Envoyer le dossier au régime »](#)

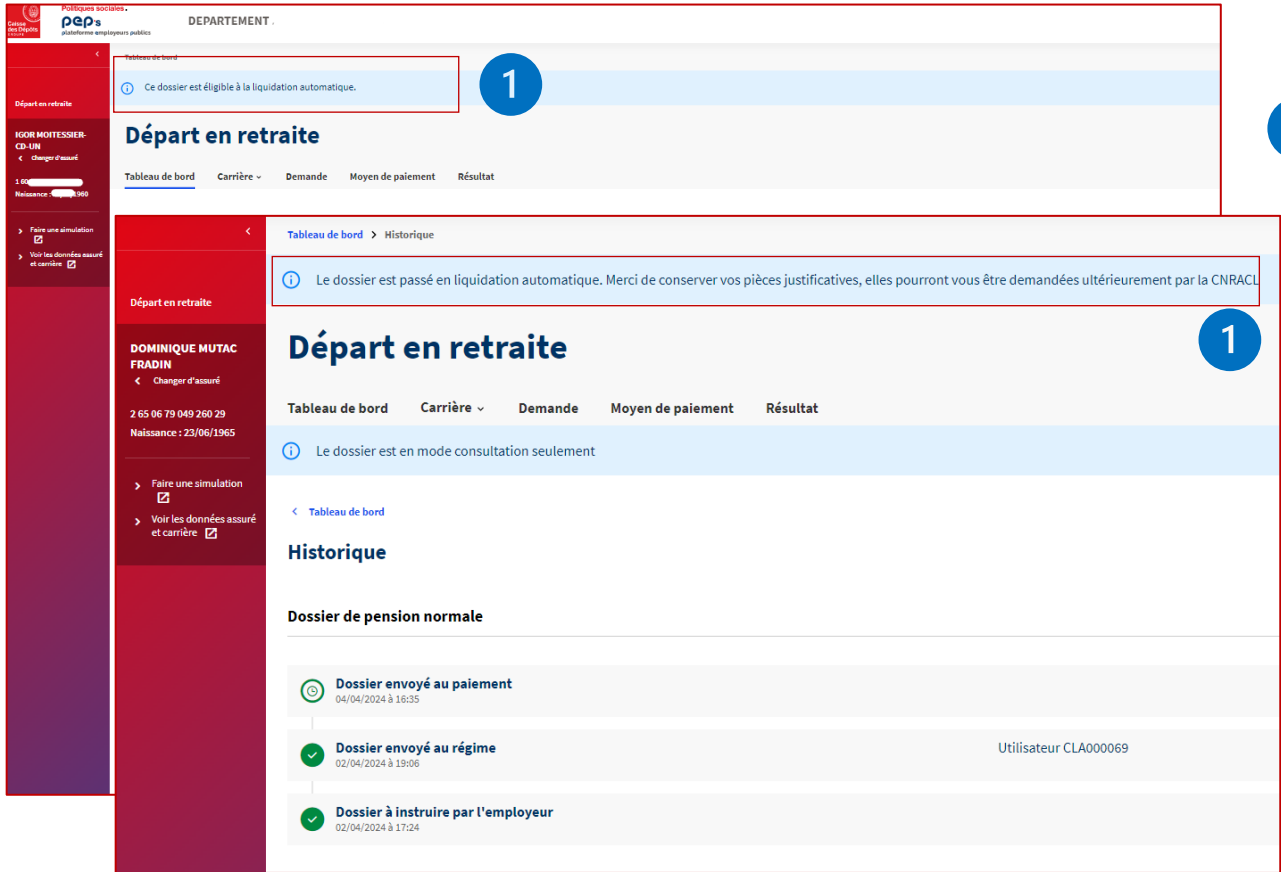
Avril 2025

Demande de départ en retraite CNRACL & RAEP

48

L'instruction de la demande de départ

Téléversez les pièces justificatives – cas particulier de la demande éligible à la liquidation automatique



1

Pour les dossiers éligibles à la liquidation automatique, signalés par un message d'information :

- vous ne devez pas procéder au téléversement des pièces justificatives
- vous devez les conserver, la CNRACL pourra vous les demander ultérieurement

L'instruction de la demande de départ

Envoyez le dossier à la CNRACL



Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

Pièces justificatives

Pièces à fournir par l'employeur

Toutes les pièces À fournir (6) Envoyée (4)

Demande de liquidation Envoyée

Arrêtés ou décisions d'attribution de NBI Envoyée

Arrêtés ou décisions de titularisation Envoyée

Justificatifs de la catégorie active ou super-active À fournir

Arrêté ou décision avant dernière situation indiciaire À fournir

Demande de liquidation

Demande de pension

Demande de pension à retourner complétée et signée

Les pièces justificatives transmises

Etat authentique des services.pdf
33,70 ko, transmis le 13/04/2024 à 8:52

Téléverser vos pièces justificatives

Glis:

1

Une fois toutes les pièces téléversées, cliquez sur le bouton « Envoyer le dossier au régime »

Le dossier de demande de retraite est alors envoyé à la CNRACL pour traitement

- 1 Il passe à l'état « envoyé au régime » puis « à étudier par la CNRACL » après réception des pièces justificatives
- 2 Il ne sera accessible qu'en consultation par l'employeur jusqu'à l'attribution du droit



Pour les dossiers éligibles à la liquidation automatique, le dossier passe directement de l'état « envoyé au régime » à « droit attribué » ou « envoyé au paiement »



Tableau de bord

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

Le dossier est en mode consultation seulement

La transmission du dossier sera effective à réception des pièces justificatives.

Synthèse du dossier

Etat du dossier envoyé au régime

05

L'instruction de la demande de départ en retraite

Gérez les données particulières de la demande

L'instruction de la demande de départ

Modifiez la date radiation des cadres (si besoin)



Les informations à renseigner sur cet onglet sont fonction du type de dossier de liquidation.

Tableau de bord > Demande

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière **Demande** Moyen de paiement Résultat

Modification de la Demande

✓ Les modifications de la demande ont bien été enregistrées

Date de radiation des cadres

30/06/2024

⚠ Attention si vous modifiez ce champs cela aura un impact sur la saisie de la situation indiciaire

Date d'effet de la pension souhaitée (facultatif)

01/07/2024

☐ La CNRACL doit étudier un départ avec un motif particulier

Percevoir la prestation additionnelle (RAFP)

☒ Le plus tôt possible ☐ A une date définie

Annuler Appliquer les modifications

1

Pour un dossier de liquidation de pension normale ou de liquidation de pension invalidité

- La date de radiation des cadres est obligatoire
- La date d'effet de la pension souhaitée est facultative : elle est à renseigner lorsque l'agent est parti de la CNRACL et fait valoir ses droits à pension postérieurement à la date de la Radiation des Cadres

c'est obligatoirement le 1^{er} jour d'un mois

Tableau de bord Carrière **Demande** Moyen de paiement

Retraite progressive

Modification de la Demande

Date d'effet de la retraite progressive

01/08/2024

⚠ Attention si vous modifiez ce champs cela aura un impact sur la saisie de la situation indiciaire

Date de radiation des cadres (facultatif)

JJ/MM/AAAA

☐ La CNRACL doit étudier un départ avec un motif particulier

Annuler Appliquer les modifications

2

Pour un dossier de liquidation de retraite progressive

2

- La date d'effet de la retraite progressive est obligatoire
- La date de la radiation des cadres est facultative

A renseigner si l'agent est déjà radié des cadres

Tableau de bord Carrière **Demande** Décès Résultat

Décès en activité

Modification de la Demande

Date de radiation des cadres

22/03/2009

⚠ Attention si vous modifiez ce champs cela aura un impact sur la saisie de la situation indiciaire

☐ La CNRACL doit étudier un départ avec un motif particulier

Annuler Appliquer les modifications

3

Pour un dossier de liquidation suite à

3

décès en activité, seule la date de radiation des cadres est à renseigner

L'instruction de la demande de départ

Signalez un motif d'ouverture de droit particulier 1/2

Ce dossier est éligible à la liquidation automatique.

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement **Résultat**

Résultat
Mis à jour le 04/04/2024 à 17:21

Réglementation : Décret de 2003

Attribution du droit

Date de radiation des cadres	01/01/2024	Date d'effet de la pension	01/01/2024
Cessation des services valables	31/12/2023	Date de liquidation	01/01/2024
Motif d'ouverture de droit	Fonctionnaire sédentaire		
Date d'ouverture du droit	14/05/2022		
Limite d'âge	67 ans	Année de référence	2020
		Date de première pension autre régime	-

Les motifs d'ouverture du droit ci-dessous sont déterminés par le système :

- fonctionnaire sédentaire,
- fonctionnaire actif, droit anticipé catégorie insalubre,
- départ carrière longue,
- parent 3 enfants, parent enfant invalide,
- fonctionnaire ayant atteint sa limite d'âge,
- fonctionnaire ayant opté pour la catégorie sédentaire.

Modification de la Demande

Date de radiation des cadres

31/10/2024

Attention si vous modifiez ce champs cela aura un impact sur la saisie de la situation indiciaire

Date d'effet de la pension souhaitée (facultatif)

JJ/MM/AAAA

☒ La CNRACL doit étudier un départ avec un motif particulier

Sélectionner le motif

Saisissez...

- 1 - Départ comme fonctionnaire handicapé
- 2 - Amiante
- 3 - Agent mahorais ayant un droit à pension CRFM
- 4 - Infirmité ou maladie de votre conjoint
- 5 - Infirmité ou maladie survenue au cours d'une période non valable

Annuler

Appliquer les modifications

1

Cochez sur « la CNRACL doit étudier un départ avec un motif particulier » pour signaler un motif qui n'est pas dans la liste ci-dessus

2

Choisissez le motif

i

La CNRACL étudiera les conditions d'éligibilité. Une fois les conditions validées le droit sera calculé avec les spécificités du motif d'ouverture de droit.

L'instruction de la demande de départ

Signalez un motif d'ouverture de droit particulier 2/2 : fonctionnaire handicapé



L'application ne permet pas la détermination automatique de l'ouverture du droit pour un départ « fonctionnaire handicapé » ni le calcul de la majoration

1

Cochez sur « la CNRACL doit étudier un départ avec un motif particulier »

2

Choisissez le motif

3

Cliquez sur

> Voir les données assuré et carrière

dans le menu de gauche pour renseigner les périodes de handicap

4

Sur la page du CIR qui s'affiche, cliquez sur « Assuré » dans le menu de gauche

5

Cliquez sur « Ajouter des périodes de handicap »

6

Renseignez la période

Périodes de handicap

< Synthèse assuré

Périodes de handicap pour lesquelles l'assuré a été atteint d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 50% ou d'un handicap de niveau comparable.

En savoir plus

+ Ajouter une période de handicap

Annuler

Appliquer les modifications

L'instruction de la demande de départ

Renseignez les droits d'option

Départ en retraite

Tableau de bord **Carrière** Demande Moyen de paiement Résultat

Droits d'option et limite d'âge personnelle

Droits d'option

- ☐ L'assuré a opté en faveur du maintien dans son corps ou cadre d'emplois et conservé ses droits liés au classement dans la catégorie active
- ☒ L'assuré a opté pour l'intégration dans un nouveau corps ou cadre d'emplois
- ☐ L'assuré n'est pas concerné par un droit d'option

Nouveau corps ou cadre d'emplois

Fonction publique

☐ FPT ☒ FPH

Corps ou cadre d'emplois

DOR02 - Cadres de santé paramédicaux de la FPH (décret n°2012-1466)

☐ L'assuré a perdu le bénéfice de son droit d'option suite à changement de corps ou cadre d'emplois

Limite d'âge

A compléter si l'assuré a conservé une limite d'âge "catégorie active" à titre personnel ou dérogatoire.

Cas de conservation de limite d'âge (facultatif)

Saisissez...

Annuler

Appliquer les modifications

1

Cochez une des deux lignes pour indiquer le choix effectué par le fonctionnaire disposant du droit d'option prévu par l'article 37 de la loi 2010-751

2

Le corps et le cadre d'emplois conservé ou intégré (selon le choix effectué) devront être précisés : **ces éléments devront être cohérents avec la carrière et les situations judiciaires**



« Si l'assuré a opté ... » est coché, le calcul des droits est relancé en tenant compte de l'option choisie

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement **Résultat** à instruire par l'employeur

Résultat

Mis à jour le 27/02/2024 à 14:41

Éditer le décompte

Réglementation : Décret de 2003

Attribution du droit

Date de radiation des cadres	01/02/2025	Date d'effet de la pension	11/05/2025
Cessation des services valables	31/01/2025	Date de liquidation	11/05/2025

Motif d'ouverture de droit	Agent ayant opté pour la catégorie sédentaire
Date d'ouverture du droit	11/05/2025



L'instruction de la demande de départ

Renseignez la limite d'âge personnelle

Départ en retraite

Tableau de bord **Carrière** Demande Moyen de paiement Résultat

Droits d'option et limite d'âge personnelle

Droits d'option

- ☐ L'assuré a opté en faveur du maintien dans son corps ou cadre d'emplois et conservé ses droits liés au classement dans la catégorie active
- ☐ L'assuré a opté pour l'intégration dans un nouveau corps ou cadre d'emplois
- ☐ L'assuré n'est pas concerné par un droit d'option

Limite d'âge

A compléter si l'assuré a conservé une limite d'âge "catégorie active" à titre personnel ou dérogatoire.

Cas de conservation de limite d'âge (facultatif)

Saisissez...

1

Annuler

Appliquer les modifications

1

Sélectionnez un cas dans la liste déroulante

Cas de conservation de limite d'âge (facultatif)

Saisissez...

DOL01 - Surveillants des services médicaux reclassés entre 2002 et 2003 cadres de santé de la FPH (décret n°2001-1375)

DOL02 - Sages-femmes chefs d'unité de la FPH (décret n°89-611) reclassés Sages-femmes cadres de la FPH (décret 2002-37)

DOL03 - Assistants socio-éducatifs de la FPH (décret n°2014-101) reclassés assistants socio-éducatifs de la FPH (décret n°2018-731)

DOL04 - Dérogation carrière mixte : fonctionnaire ayant effectué 15/17 ans de services sur un emploi relevant de la catégorie active et termine sa carrière sur un emplo...

DOL05 - Fonctionnaire d'Etat intégré d'office dans la FPT suite à transfert de compétences (article 111 loi 2004-809)

DOL99 - Sans objet



Le calcul des droits est relancé en tenant compte du bénéfice d'une limite d'âge catégorie active **62 ans**

Résultat

Mis à jour le 27/02/2024 à 14:53

Éditer le décompte

④ Réglementation : Décret de 2003

Attribution du droit

Date de radiation des cadres	01/02/2025	Date d'effet de la pension	11/11/2027
Cessation des services valables	31/01/2025	Date de liquidation	11/11/2027

Motif d'ouverture de droit
Date d'ouverture du droit

Fonctionnaire sédentaire
11/11/2027

Limite d'âge 62 ans

Année de référence
Date de première pension autre régime

2026
-

L'instruction de la demande de départ

Signalez un point d'attention

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

Etat du dossier

à instruire par l'employeur

Voir l'historique des états du dossier →

Synthèse de la demande

Date de radiation des cadres: 01/05/2024 (62 ans et 4 mois)

Réceptionnée le 30/01/2024 depuis Guli-départ

1 Dans le menu « actions secondaires » cliquez sur « ajouter un point d'attention pour le régime »

Ajouter un point d'attention pour le régime ✕

Votre commentaire...

2 Dans la fenêtre qui s'ouvre, saisissez vos éléments

Annuler Appliquer

Départ en retraite

Tableau de bord Carrière Demande Moyen de paiement Résultat

à instruire par l'employeur

Etat du dossier

à instruire par l'employeur

Voir l'historique des états du dossier →

Synthèse de la demande

Date de radiation des cadres: 01/05/2024 (62 ans et 4 mois)

Réceptionnée le 30/01/2024 depuis Guli-départ

Observations signalées par l'employeur

TEST CHRISTINE LAGLEIZE Parcours employeur

i Les observations sont restituées sur le Tableau de bord, dans « Synthèse de la demande »

06.a

Points spécifiques de l'instruction d'une
demande de départ de type **Invalidité**

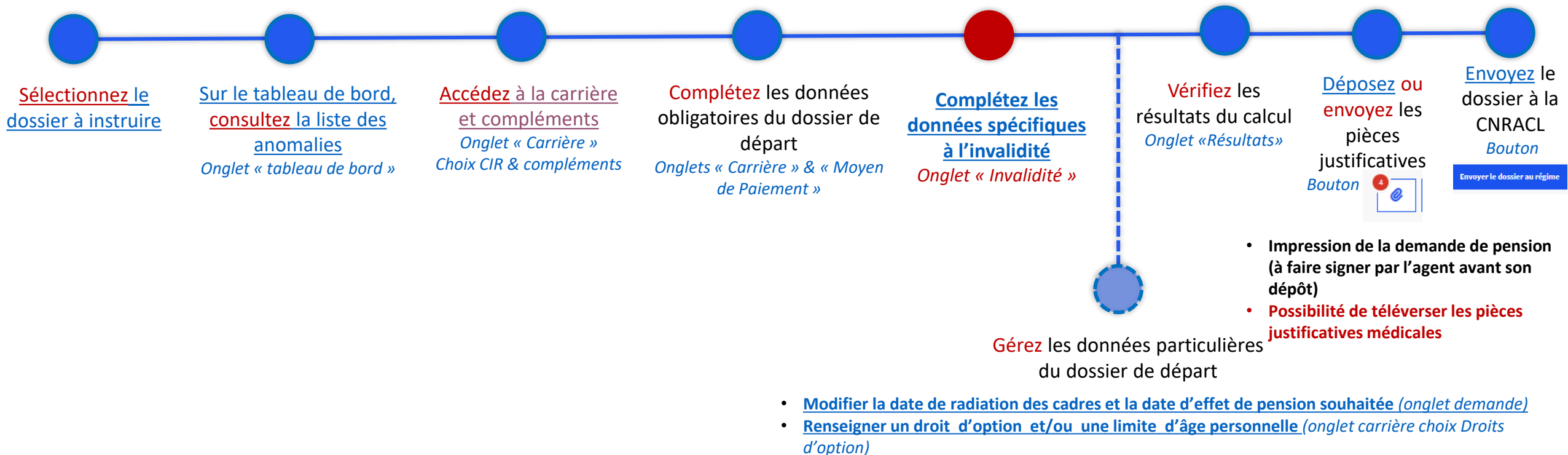
L'instruction de la demande de départ pour invalidité

Actions à mener pour instruire la demande



Instruisez le dossier de la même façon qu'une pension normale cf. chapitre 2

Renseignez les informations de l'onglet Invalidité



L'instruction de la demande de départ pour invalidité

Complétez les données spécifiques à l'invalidité



Référez-vous à la procédure de mise en retraite au titre l'invalidité <https://www.cnracl.retraites.fr/employeur/invalidite/employeurs-comment-constituer-un-dossier-de-retraite-au-titre-de-linvalidite>

Départ en retraite pour invalidité

15

Envoyer le dossier au régime

...

Tableau de bordCarrièreDemandeInvaliditéMoyen de paiementRésultat

à instruire par l'employeur

Invalidité

Informations pour l'étude du dossier

☐ Majoration tierce personne

☐ Accident service

☐ Accident trajet

☒ Maladie professionnelle

☐ ATI attribuée ou demande en cours

☐ Invalidité suite à un attentat, un acte de dévouement ou pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes

☒ Accident causé par un tiers

1

Taux et pathologies

2

Ajouter une pathologie non liée

Pathologie	Date d'apparition	Taux pré-existant	Taux final	Imputabilité
Asthme + syndrome obstructif : VEMS moyen >= 60 % et < 80% Appareil respiratoire	-	0 %	30 %	Non

Imputable

☐ Non

Taux global d'invalidité (TGI) dont RV (facultatif)

30

%

Rente Viagère d'Invalidité (RVI) (facultatif)

%

3

Date

Date du conseil médical (facultatif)

JJ/MM/AAAA

Annuler

Appliquer les modifications

Renseignez au moins un des trois champs ci-dessous :

1 l'objet de la demande

2 les taux & pathologies

3 la date du conseil médical

L'instruction de la demande de départ pour invalidité

Envoyez le dossier à la CNRACL

1

Une fois les pièces téléversées **1**, cliquez sur le bouton « Envoyer le dossier au régime ».
Les justificatifs médicaux peuvent désormais être téléversés ou envoyés par voie postale.

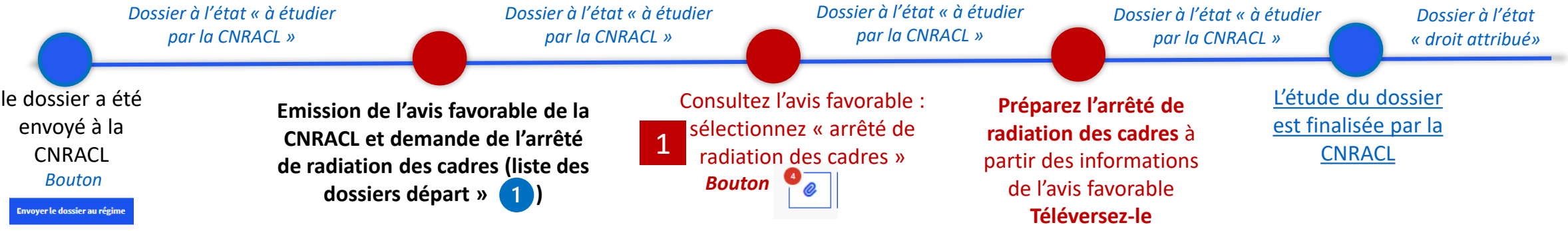
Le dossier de demande de retraite est alors envoyé à la CNRACL pour traitement

2 il passera « à étudier par la CNRACL »

- **3** Il ne sera accessible **qu'en consultation** par l'employeur jusqu'à l'attribution du droit
- Le dépôt de pièces est toujours possible.

L'instruction de la demande de départ pour invalidité

Après l'avis favorable de la CNRACL – téléversement arrêté de radiation des cadres



Document header for COBBET NADINE MUTAE, NIR: 2 66, SIRET: 2613. It includes a section for 'Pension d'invalidité' with dates 01/04/2024 and a button 'à étudier par la CNRACL depuis le 15/03/2024'. A red box highlights '1 pièce à fournir' with a circled '1'.

The 'Pièces justificatives' section shows a list of documents to be provided by the employer. The 'Arrêté de radiation des cadres' is highlighted with a red box and a circled '1'. Other documents like 'Demande de liquidation', 'Justificatif dernière situation indiciaire', 'Livret de famille', and 'Arrêtés ou décisions d'attribution de NBI' are marked as 'Envoyée'.

Les informations ci-dessous sont restituées pour prise en compte dans l'arrêté de radiation des cadres

The 'Avis favorable retraite pour invalidité' section displays the 'Conclusion étude CNRACL'. It shows the 'Date au plus tôt de la radiation des cadres' as 01/04/2024, marked with a circled '2'. Other details include 'Pourcentage d'invalidité retenu' at 10% and 'Cette pension sera assortie de' with 'D'une rente invalidité' and 'Majoration pour tierce personne' both set to 'Non'.

L'instruction de la demande de départ pour invalidité

Attribution du droit par la CNRACL – onglet Résultat

Après contrôle de la date de radiation des cadres (onglet Demande), **c'est le gestionnaire CNRACL qui intervient sur le dossier pour :**



- modifier la date de radiation des cadres à partir de l'arrêté
- compléter si nécessaire la carrière sur la base de la dernière position statutaire (disponibilité, CAT, CLM)

avant d'attribuer le droit.

Le dossier passe à l'état « droit attribué » puis « envoyé au paiement ».

Départ en retraite pour invalidité

Tableau de bordCarrière -DemandeInvaliditéMoyen de paiementRésultat

Le dossier est en mode consultation seulement

Résultat

Mis à jour le 02/04/2024 à 12:09

Réglementation : Décret de 2013

Attribution du droit

Date de radiation des cadres	01/04/2024	Date d'effet de la pension	01/04/2024
Cessation des services valables	31/03/2024	Date de liquidation	01/04/2024

Motif d'ouverture de droit

Invalidité

Date d'ouverture du droit

01/04/2024

Limite d'âge

62 ans

Grade / Echelon / Indice

NEQ	0858
Grade	AGENT DE MAÎTRISE (ECH 5/ECHC)
Echelon	11
Date de nomination de la situation indiciaire	01/01/2020
Indice brut retenu	0473
Indice majoré	0417

Suppléments et accessoires

Majoration enfants	-	Points CTI	-
Majoration fonctionnaire handicapé	-		
Coefficient NBI	5.62		
Supplément aide soignant	Non		

1

Invalidité

Teux invalidité retenu	85 %
Imputabilité au service	Non
Majoration tierce personne	Non

Synthèse services et bonifications retenus en liquidation

Services et bonifications dans la limite de 75%	
Services civils et militaires	105 trimestres 65 jours
Services validés	5 trimestres
Etudes rachetées	-
Bonification SPP (sauteur pompier)	-
Total des services et bonifications dans la limite de 75%	110 trimestres 65 jours
Bonifications dans la limite de 80% du traitement	

Consultez dans l'onglet « Résultat » (*structuré en 8 parties*) les données spécifiques à l'invalidité

Attribution du droit

Grade, échelon, indice

[Détermination du pourcentage de pension](#)

[Suppléments et accessoires](#)

Invalidité (cf. ci-contre)

[Synthèse durées services et bonifications liquidables,](#)

[Avantages enfants](#)

[Montant mensuel estimé de la pension](#)

1

Détail

06.b

Points spécifiques de l'instruction d'une demande de départ de type **Retraite progressive**

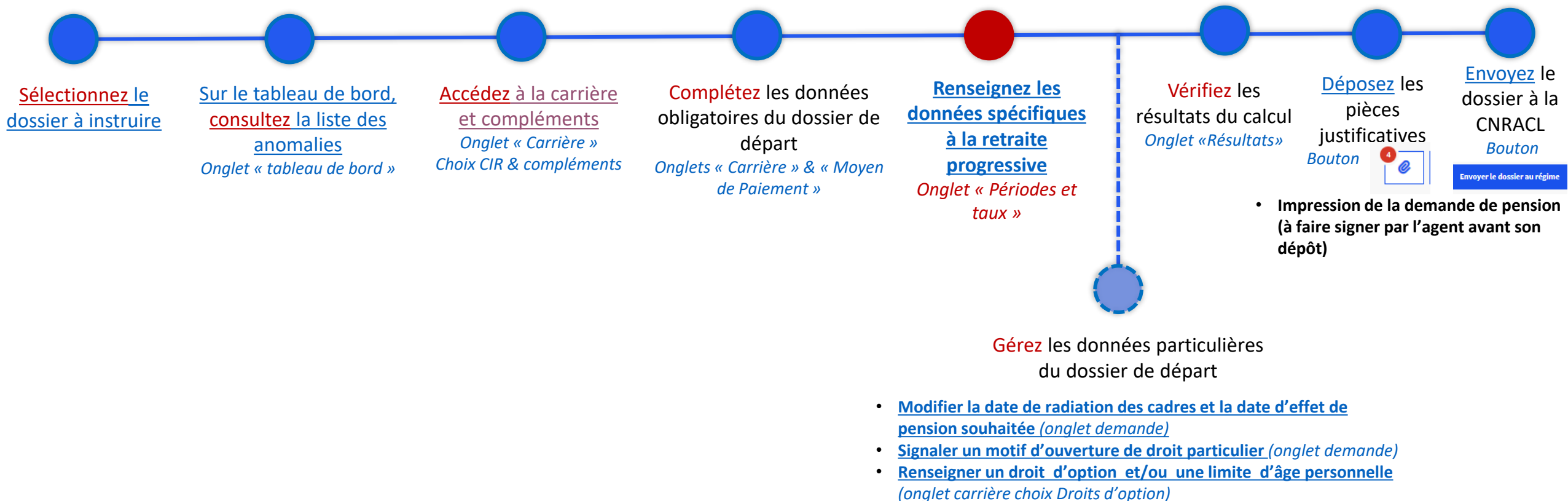
L'instruction de la demande de départ pour retraite progressive

Actions à mener pour instruire la demande



Instruisez le dossier de la même façon qu'une pension normale cf. chapitre 2

Renseignez les informations de l'onglet Période & taux



L'instruction de la demande de départ pour retraite progressive

Complétez les données spécifiques

1 Cliquez sur l'onglet « Période et taux »

2 Renseignez le taux d'activité à compter de la date d'effet de la retraite progressive

L'instruction de la demande de départ pour retraite progressive

Complétez les données spécifiques



Si les conditions d'éligibilité ne sont pas réunies (âge et durée d'assurance), un message d'erreur est affiché

Retraite progressive

Tableau de bord

Carrière

Demande

Moyen de paiement

Périodes et taux

Résultat

Le dossier est en mode consultation seulement

Synthèse du dossier

Etat du dossier : **droit rejeté**
Motif : **Droit à retraite progressive non reconnu**

Synthèse de la demande

Date d'effet de la retraite progressive : **01/10/2024** (59 ans et 3 mois)

Synthèse du résultat calculé

La synthèse du résultat calculé n'est pas disponible car le dossier a été rejeté.

Suivi

Erreur moteur de calcul

Erreur lors du traitement de la retraite progressive. Non-respect de la (des) condition(s) suivante(s) : date de retraite progressive 01/10/2024 postérieure aux 2 ans avant l'âge légal des sédentaires : 20/09/2026

Retraite progressive

Tableau de bord

Carrière

Demande

Moyen de paiement

Périodes et taux

Résultat

à instruire par l'employeur

Synthèse du dossier

Etat du dossier : **à instruire par l'employeur**

Synthèse de la demande

Date d'effet de la retraite progressive : **02/10/2030** (64 ans et 8 mois)

Synthèse du résultat calculé

Les résultats calculés ne sont pas disponibles à cause d'anomalies présentes dans le dossier. Veuillez résoudre ces anomalies puis relancer le calcul.

Suivi

Erreur moteur de calcul

Erreur lors du traitement de la retraite progressive. Non-respect de la (des) condition(s) suivante(s) : atteinte des 150 trimestres d'assurance : 147

Sinon poursuivez l'instruction :

- [Vérifiez](#) les résultats du calcul
- [Déposez](#) les pièces justificatives
- [Envoyez](#) le dossier à la CNRACL

Retraite progressive

Tableau de bord

Carrière

Demande

Moyen de paiement

Périodes et taux

Résultat

à instruire par l'employeur

Les données du CIR ont été actualisées. Veuillez vérifier vos saisies.

Résultat

Mis à jour le 19/04/2024 à 12:15

Éditer le décompte

Réglementation : Décret de 2003

Attribution du droit

Date d'effet de la retraite progressive	01/06/2024	Date d'effet de la pension retraite progressive	01/06/2024
Cessation des services valables	31/05/2024	Date de liquidation	01/06/2024
Motif d'ouverture de droit	Fonctionnaire sédentaire		
Date d'ouverture du droit	03/09/2022		
Limite d'âge	67 ans	Année de référence	2020
		Date de première pension autre régime	-

06.c

Points spécifiques de l'instruction d'une demande
départ **Suite à décès de l'agent**

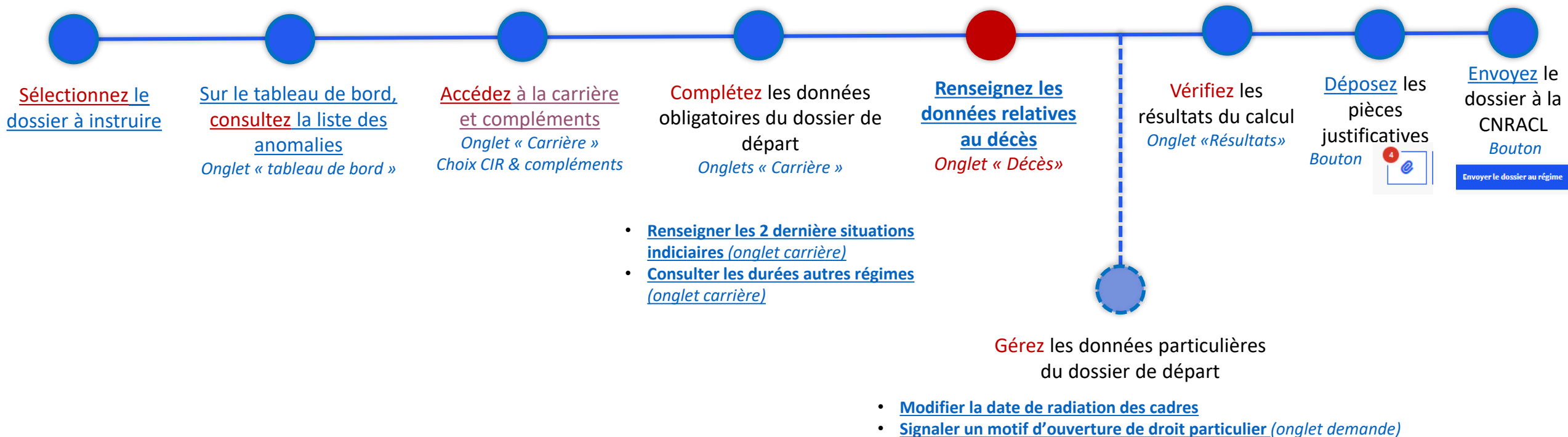
L'instruction de la demande suite à décès en activité

Actions à mener pour instruire la demande



Instruisez le dossier de la même façon qu'une pension normale cf. chapitre 2

Renseignez les informations de l'onglet Décès



Instruction de la demande suite à décès en activité

Suite à demande de réversion d'un bénéficiaire

Politiques sociales.
pep's
plateforme employeurs publics

DEPARTEMENT

Tableau de bord

Décès en activité

1

Tableau de bord Carrière Demande **Décès** Résultat

à instruire par l'employeur

Etat du dossier

à instruire par l'employeur

Voir l'historique des états du dossier →

Mémo employeur
(non transmis au régime)

Saisissez ici vos notes, elles seront partagées entre les personnes participant à l'instruction. Elles ne seront pas transmises à la CNRACL.

Synthèse de la demande

Date de radiation des cadres
02/05/2024 (30 ans et 2 mois)

Synthèse du résultat calculé

Les résultats calculés ne sont pas disponibles à cause d'anomalies présentes dans le dossier.
Veuillez résoudre ces anomalies puis relancer le calcul.
Ouvrir le panneau de suivi →

Suivi du dossier

Actions à mener

Actualiser ↻

- La date de radiation des cadres doit être égale au lendemain du dernier jour de la carrière, merci de mettre ces dates en cohérence.
- 1** Veuillez saisir les données du décès pour faire avancer votre dossier.
- Le moteur ne peut pas faire son calcul, merci de renseigner les deux situations indiciaires (à la date de radiation des cadres et antérieure).

1 Un message vous indique que vous devez saisir les informations relatives au décès de l'agent

1 Cliquez sur l'onglet « Décès »

Instruction de la demande suite à décès en activité

Suite à demande de réversion d'un bénéficiaire

Politiques sociales.
peps
plateforme employeurs publics

DEPARTEMENT

Tableau de bord

Décès en activité

Tableau de bord Carrière Demande **Décès** Résultat

Décès

Cause du décès

1

S'agit-il d'un accident causé par un tiers ?

1

○ Oui ☒ Non

Décès suite à un attentat, un acte de dévouement ou pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes : ①

○ Oui ☒ Non

L'agent a-t-il été cité à titre posthume à l'ordre de la nation ?

○ Oui ☒ Non

[Annuler](#) [Appliquer les modifications](#)

1 Sélectionnez la cause dans la liste déroulante

Cause du décès

▼

- Accident de service imputable
- Accident de trajet imputable
- Maladie professionnelle imputable
- Accident non imputable
- Maladie non imputable
- Autre

1 Dans le cas d'un accident causé par un tiers

S'agit-il d'un accident causé par un tiers ?

☒ Oui ☐ Non

Veuillez télécharger et transmettre l'enquête tiers en cause :

[Télécharger l'enquête de tiers en cause](#)

Puis poursuivez l'instruction :

- [Vérifiez](#) les résultats du calcul
- [Déposez](#) les pièces justificatives
- [Envoyez](#) le dossier à la CNRACL

Tableau de bord > Résultat

Décès en activité

Tableau de bord Carrière Demande Décès **Résultat**

Mis à jour le 25/04/2024 à 9:48

[Réglementation : Décret de 2003](#)

Attribution du droit

Date de radiation des cadres	02/03/2024	Date d'effet de la pension	02/03/2024
Cessation des services valables	01/03/2024	Date de liquidation	02/03/2024
Motif d'ouverture de droit	Droit à pension de réversion reconnu		
Date d'ouverture du droit	01/03/2024		
Limite d'âge	67 ans	Année de référence	2024



Après l'étude de la demande par la CNRACL, si la CNRACL a attribué le droit, l'état du dossier est « Terminé ».





07

Le suivi du dossier

Le suivi des dossiers

La CNRACL vous redemande une pièce justificative

Dossiers de départ

NIR (facultatif)	Nom (facultatif)	Type de dossier (facultatif)	Etat du dossier (facultatif)
Ex: 2 63 03 77 010 111 65	Ex: Dupont	Saisissez...	Saisissez...
Veillez sélectionner un type.			

Nombre de résultats : 275 dossiers

STEPHANE GULAA NIR : 1 60 09 DEPARTEMENT : ...	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/06/2024	à instruire par l'employeur depuis le 14/06/2024	Dossier pris en charge Ahmed Dhieb M'attribuer le dossier Voir le dossier
DELIC MUTAC NIR : 1 61 10 DEPARTEMENT : ...	Retraite progressive Date RDC : - Date d'effet de pension : 01/01/2025	à étudier par la CNRACL depuis le 09/04/2024 1 pièce redemandée par le régime	M'attribuer le dossier Voir le dossier

1 Cliquez sur Voir le dossier pour le dossier correspondant

2

Envoyer le dossier au régime

Classer sans suite

Actualiser le dossier avec le CIR

Ajouter le régime

2 Cliquez sur  pour consulter la liste des pièces redemandées

Pièces justificatives

Pièces à fournir par l'employeur

Toutes les pièces À fournir (1) Envoyée (7)

Titre de pension 1 3

À fournir

1 Liste des pièce(s) redemandées

3 Cliquez sur la pièce pour le détail

Pour téléverser la pièce demandée, cf. [chapitre « Téléverser les pièces justificatives »](#)

4

Pièces justificatives

Pièces à fournir par l'employeur

Toutes les pièces À fournir (1) Envoyée (7)

Titre de pension

À fournir

Pièce redemandée par le régime le 15/01/2025

Titre de pension

Titre de pension

Commentaire du régime
J'invite l'agent à s'adresser à la CARSAT de son département de résidence

Les pièces justificatives transmises

Notification ATA
1.15 mo, transmis le 15/01/2025 à 12:26

Historique

Téléverser vos pièces justificatives

Glissez et déposez vos fichiers ou [cliquez pour parcourir](#) votre ordinateur
Format : jpg, pdf, tiff / 2 Mo max.
Les documents déposés ici ne seront stockés que 7 jours.

4

Le suivi des dossiers

Révisions

1 Les dossiers pour lesquels la CNRACL a traité une révision sont listés dans votre portefeuille. Ils apparaissent avec la mention « Révision ».

Départ en retraite : Dossiers de départ

Dossiers de départ

NIR (facultatif) Nom (facultatif) Type de dossier (facultatif) Etat du dossier (facultatif)

Ex: 2 65 06 79 049 260 29 Ex: Dupont Révision de pension normale Saisissez...

Tout effacer (1) Appliquer

Nombre de résultats : 2 dossiers

Classé par	Date de radiation des cadres
FRADIN DOMINIQUE MUTAC NIR : 2 65 06 79 049 260 29 SIRET : 26130008100484	Révision de pension normale Date RDC : 01/01/2024 Date d'effet de pension : 01/01/2024
LE CUNFF CHRISTOPHE MUTAE NIR : 1 66 06 56 083 531 39 SIRET : 26130008100484	Révision de pension normale Date RDC : 01/01/2024 Date d'effet de pension : 01/01/2024

2 Le motif « Révision » apparaît sur le tableau de bord dans la synthèse du dossier

Tableau de bord

Départ en retraite pour invalidité

Tableau de bord Carrière Demande Invalidité Moyen de paiement Résultat

Le dossier est en mode consultation seulement

Synthèse du dossier

Etat du dossier **envoyé au paiement**
Motif : Révision majorations Tierce personnes

Synthèse de la demande

Date de radiation des cadres **01/04/2024** (57 ans et 6 mois)
Observations signalées par l'employeur
Pres CHRISTINE LAG

Synthèse du résultat calculé

Dernière mise à jour le 25/03/2024



08

Annexes

Code et libellé

INFIRMIER 	x ^
0683 - INFIRMIER ANESTHÉSISTE CADRE DE SANTÉ	
1038 - INFIRMIER ANESTHÉSISTE CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL	
0695 - INFIRMIER ANESTHÉSISTE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ	
1056 - INFIRMIER ANESTHÉSISTE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ PARAMÉDICAL	
0449 - INFIRMIER ANESTHÉSISTE DE CLASSE NORMALE	
0473 - INFIRMIER ANESTHÉSISTE DE CLASSE SUPÉRIEURE	
1240 - INFIRMIER ANESTHÉSISTE (DEUXIÈME GRADE)	

Code et libellé

INFIRMIER	x ^
1239 - INFIRMIER ANESTHÉSISTE (PREMIER GRADE)	
0681 - INFIRMIER CADRE DE SANTÉ	
1036 - INFIRMIER CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL	
0693 - INFIRMIER CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ	
1050 - INFIRMIER CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ PARAMÉDICAL	
0682 - INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE CADRE DE SANTÉ	
1037 - INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL	

Code et libellé

INFIRMIER	x ^
0694 - INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ	
1051 - INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ PARAMÉDICAL	
0448 - INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE DE CLASSE NORMALE	
0472 - INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE DE CLASSE SUPÉRIEURE	
0451 - INFIRMIER DE CLASSE NORMALE	
0471 - INFIRMIER DE CLASSE SUPÉRIEURE	



La recherche par le libellé INFIRMIER restitue ci-contre les 20 premières situations trouvées. Cette liste n'est pas complète.

Si vous ne trouvez pas la situation recherchée, vous devez affiner votre recherche en saisissant d'autres mots contenus dans le libellé . Par exemple « INFIRMIER SOINS »

Annexes

Recherche de la situation indiciaire par le libellé

Code et libellé

INFIRMIER EN SOINS GENERAUX

0964 - INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (DEUXIÈME GRADE)

1242 - INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (DEUXIÈME GRADE)

1241 - INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (PREMIER GRADE)

0963 - INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (PREMIER GRADE)

1021 - INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (QUATRIÈME GRADE)

1020 - INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (TROISIÈME GRADE)

1243 - INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (TROISIÈME GRADE)

Cette recherche affiche les 7 situations trouvées

Code et libellé

0964 - INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (DEUXIÈME GRADE)

Saisir le code et/ou le libellé de l'emploi ou du grade recherché

Code NET/NEH	Date de suppression	Emploi/grade de remplacement
2164	Pas d'information	Pas d'information

Particularités

- Droit d'option : perte catégorie active
- Emploi/Grade en extinction

Après avoir sélectionné la situation, affichage des informations ci-contre



CNRACL
La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

Madame

MUTAC

demande une pension normale CNRACL

Auteur du droit :
N° de sécurité sociale : 26510
Date de la demande : 01/04/2024
Date de radiation des cadres : 01/11/2024
Date d'effet de pension souhaitée : 01/11/2024

aura cessé ses activités à la date d'effet de la pension CNRACL ou n'est pas soumis à la condition de cessation d'activité (art L161-22 ou 22-2 du Code de la sécurité sociale)

demande une prestation du régime de Retraite additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)

Date de la demande : 01/04/2024
Date d'effet souhaitée : Au plus tôt

La pension CNRACL et la prestation RAFP seront versées sur le compte :

Avis important : Les dispositions des articles L433-19 et L441-7 du Code Pénal précisent que la production ou l'usage de documents falsifiés sur des attestations préétablies par la CNRACL ou sur des courriers, pour justifier de son état-civil, de sa nationalité ou de sa situation familiale, entraînent pour les déclarants, des peines pouvant aller de 6 mois à un an d'emprisonnement, ainsi que des amendes de 7 500 € à 15 000 €. Si ces manœuvres ont pour objet ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines sont celles encourues aux articles L313-1 et L313-3 pour l'escroquerie ou la tentative d'escroquerie.

Il est à noter que les décisions administratives obtenues par fraude ne sont pas créatrices de droit et peuvent à tout moment faire l'objet d'une annulation avec l'obligation de reversement à l'administration de l'intégralité des avantages obtenus. Lorsque la CNRACL se rendra compte postérieurement à l'instruction du dossier, qu'elle a accordé un avantage fondé sur un faux, elle pourra en annuler le bénéfice à tout moment.

Le représentant de la collectivité employeur certifie exactes les informations déclarées par internet.

Le

Signature et cachet

Le demandeur (ou son représentant) :

- confirme la demande de pension et certifie exactes les informations carrière et famille déclarées par mon employeur
- atteste avoir pris connaissance des règles de cumul-emploi retraite

Le

Signature